

PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026

Diagnostic collaboratif

Sommaire

PRE	AMBULE	4
METH	HODOLOGIE DE TRAVAIL	4
PAR	TIE 1_QUELQUES DONNEES CLES SUR LE TERRITOIRE DE L'ERNEE	2
PR	EAMBULE	2
I.	Analyse de la dynamique démographique 1) Une dynamique démographique fragile et disparate 2) Une accentuation du phénomène de vieillissement 3) La croissance du parc locatif comme corollaire à la dynamique démographique	4 4 8 9
II.	Analyse de la dynamique économique 1) Un recul de l'emploi depuis 2012 2) L'agriculture : une économie toujours en mutation	17 17 20
III.	Services et commerces 1) Un développement des structures de soins 2) Des équipements sportifs et de loisirs qui s'étoffent 3) Une offre de commerce stable	24 24 25 25
IV.	Infrastructures et mobilité 1) Une amélioration progressive du réseau routier	26 28
V.	Environnement et cadre de vie 1) Une trame verte et bleue à préserver 2) La nécessaire préservation de la ressource en eau 3) Le développement des énergies renouvelables 4) La poursuite de l'action en faveur de la réduction des déchets	34 34 40 45 54
PAR	TIE 2_ INTERDEPENCES DU TERRITOIRE DE L'ERNEE AVEC LES TERRITOIRE VOISINS	57
PAR	TIE 3_ETUDE ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE	60

I.	Profil des répondants	60
II.	La perception et connaissance de la Communauté de communes	63
III.	l. La perception du territoire	66
IV.	/. Les relations communes / Communauté de communes	71
PAR ⁻	RTIE 4_RECUEIL DES PROJETS COMMUNAUX	72
l.	Contexte	72
II.	Le recueil des projets	72
III.	l. Statistiques des données récoltées	73
	1) Chiffres clés	73
	2) Entité des porteurs de projets	73
	3) Coûts prévisionnels	74
	4) Rayonnement géographique	75
	5) Transversalité des projets	76
	6) Date prévisionnelle de réalisation	78
	7) Etat d'avancement des projets	79
	8) Liste des 102 projets	79

PREAMBULE

Le début du mandat coïncide avec la mise en place d'un nouveau projet pour le territoire de l'Ernée. Le projet de territoire dresse la feuille de route des élus du territoire pour les 6 prochaines années. Le projet de territoire fixe ainsi les grandes orientations des politiques communautaires et les principes d'évolution des relations entre les communes et l'intercommunalité.

Il servira de base dans le dialogue futur avec les partenaires de la collectivité (Union européenne, État, Région, Département).

Le projet de territoire est composé :

- Du diagnostic participatif;
- · Du document d'orientations stratégiques

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Le diagnostic est réalisé à partir de 3 travaux menés entre décembre 2020 et janvier 2021 :

1-Analyse des données produites dans le cadre de l'évaluation du SCoT de l'Ernée

2-Lancement d'une enquête à destination des conseillers municipaux sur leur vision du territoire

3-Un recensement des projets communaux programmés sur la période 2021-2026

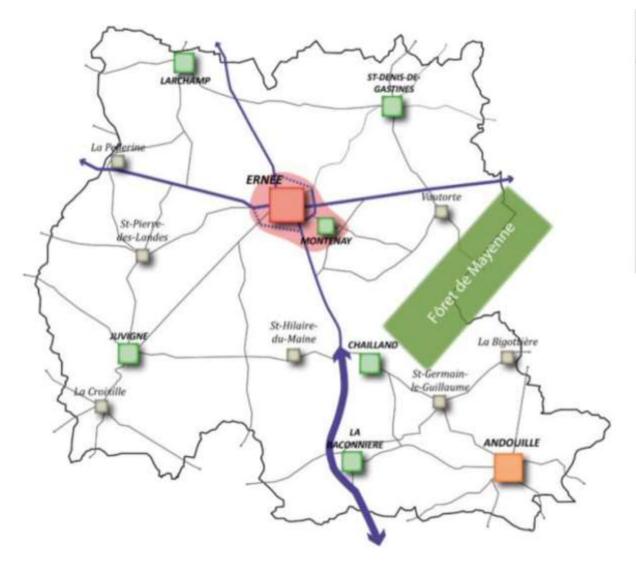
PARTIE 1_QUELQUES DONNEES CLES SUR LE TERRITOIRE DE L'ERNEE

PREAMBULE

Le projet de territoire s'appuie en partie sur l'analyse de données statistiques sur quelques éléments clés :

- Analyse démographique
- Évolution socio-économique
- Niveau de services et d'équipements
- Infrastructures routières et mobilité
- Environnement et cadre de vie.

Ces éléments sont principalement issus de l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale établi à la fin de l'année 2020. Dans le cadre de ses politiques publiques, la Communauté de communes dispose d'autres études plus poussées comme par exemple sur le Plan Climat Air-Énergie Territorial, le future PVAP (patrimoine) sur les communes d'Ernée et de Chailland, l'analyse des besoins sociaux, le futur Contrat Local de Santé, la Plan de Mobilité Simplifié, ...





I. Analyse de la dynamique démographique

1) Une dynamique démographique fragile et disparate

L'attractivité démographique s'avère relativement faible ; avec une moyenne de +0,13%/an, le territoire a accueilli uniquement 134 personnes de plus entre 2012 et 2017.

Ces chiffres font apparaître une perte de dynamisme au niveau de l'intercommunalité. Cette tendance n'est pas spécifique à la CC de l'Ernée puisque c'est l'ensemble du département de la Mayenne qui connait un arrêt de sa croissance démographique sur la période récente (croissance de 0%/an entre 2012 et 2017, contre 0,7%/an entre 1999 et 2007 et 0,4%/an entre 2007 et 2012).



De manière plus précise, la croissance démographique du territoire entre 2007 et 2012 était portée à la fois par des soldes naturels et migratoires positifs. Au cours de la dernière période de recensement, ces soldes se sont réduits et le solde migratoire est même devenu nul.

CC de l'Ernée	2007 à 2012	2012 à 2017
Croissance annuelle de la population	0,4%/an	0,1%/an
due au solde naturel	0,3%/an	0,1%/an
due au solde migratoire	0,2%/an	0,0%/an

Source: INSEE - RP 2012, 2017

Commune	Population 2012	Population 2017	Evolution brute entre 2012 et 2017	Croissance démographique annuelle (%/an)
Andouillé	2 245	2 300	55	0,49%
La Baconnière	1 701	1 923	222	2,61%
Bigottière	4 86	498	12	0,49%
Chailland	1 222	1 171	-51	-0,83%
La Croixille	6 89	688	-1	-0,03%
Ernée	5 812	5 731	-81	-0,28%
Juvigné	1 468	1 456	-12	-0,16%
Larchamp	1 057	1 110	53	1,00%
Montenay	1 363	1361	-2	-0,03%
La Pellerine	313	340	27	1,73%
Saint-Denis-de-Gastines	1 635	1 509	-126	-1,54%
Saint-Germain-le-Guillaume	477	495	18	0,75%
Saint-Hilaire-du-Maine	833	863	30	0,72%
Saint-Pierre-des-Landes	953	928	-25	-0,52%
Vautorte	584	599	15	0,51%
TOTAL	20 838	20 972	134	0,13%

Source : INSEE - RP 2012, 2017

Indépendamment de leur positionnement dans l'armature urbaine, les évolutions démographiques par communes apparaissent contrastées :

- 8 communes présentent des dynamiques favorables. Le Sud-Est de l'intercommunalité reste le moteur du dynamisme démographique du territoire avec 5 communes en croissance (et notamment la commune de la Baconnière qui présente un gain de 222 habitants). Au Nord, 3 communes bénéficient également d'une croissance positive. Il s'agit de Larchamp, de la Pellerine et de Vautorte;
- 7 communes perdent des habitants. Saint-Denis-de-Gastines (-126), Ernée (-81) et Chailland (-51) sont les communes connaissant les plus grosses pertes démographiques.

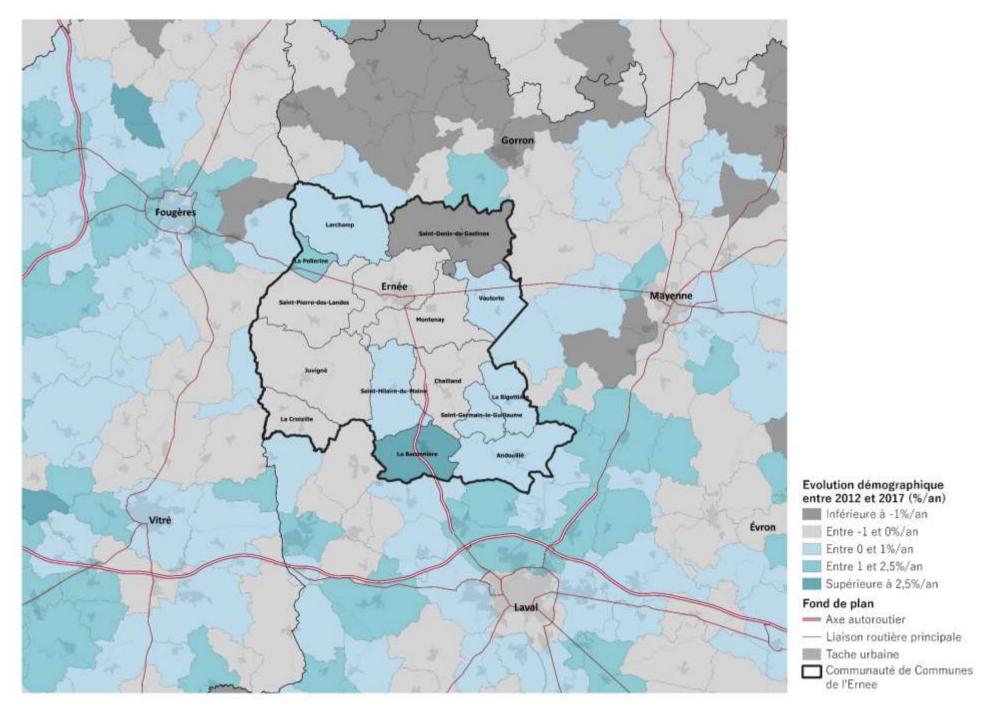
L'analyse de l'évolution démographique récente par niveaux d'armature territoriale met en évidence les tendances suivantes :

- Une perte démographique sur le pôle structurant, à savoir Ernée,
- Une poursuite du développement d'Andouillé, deuxième pôle structurant du territoire,
- Une croissance de 0,2%/an sur les pôles complémentaires mais qui est cependant à nuancer puisque la majorité des communes connaissent des pertes démographiques, à savoir les communes de Saint-Denis-de-Gastines (-126 hab.), Chailland (-51 hab.), Juvigné (-12 hab.) et Montenay (-2 hab.) ;
- Un développement des bourgs et villages (+0,35 %/an) supérieur à la moyenne communautaire (+0,13%/an).

	Populat	ion 2012	Population 2017		Evolution brute	Croissance	
Armature territoriale	Hab.	% au sein de la CCE	Hab.	% au sein de la CCE	entre 2012 et 2017	démographique annuelle (%/an)	
Ernée	5 812	27,9%	5731	27,3%	-81	-0,28%	
Andouillé	2 245	10,8%	2300	11,0%	55	0,49%	
Pôles complémentaires	8 446	40,5%	8530	40,7%	84	0,20%	
Bourgs et villages	4 335	20,8%	4411	21,0%	76	0,35%	
TOTAL	20 838	100%	20 972	100%	134	0,13%	

Source: INSEE - RP 2012, 2017

De manière plus générale, même si l'évolution du territoire reste positive, les tendances récentes montrent une fragilisation des dynamiques générales du territoire par rapport au début des années 2000.



2) Une accentuation du phénomène de vieillissement

Au début des années 2000, le retour de la croissance démographique avait freiné le phénomène de vieillissement de la population. Le territoire avait même connu un rajeunissement de sa population avec une hausse de la part des moins de 20 ans.

Entre 2012 et 2017, les tendances se sont inversées et font apparaître de nouveau un processus de vieillissement de la population :

- La population âgée de 0-14 ans et 30-44 ans diminue en nombre, tout comme leur représentation au sein de l'ensemble de la population ;
- A l'exception des 75-89 ans, les classes d'âges au-delà de 45 ans sont en progression. Cette tendance est particulièrement nette pour les 90 ans et plus, dont le nombre s'est accru de 47% en l'espace de 5 ans.

Classe d'âge	20	12	2017		2017 Evolution 2012		
0-14 ans	4402	21%	4286	20%	-116	-3%	
15-29 ans	3032	15%	3032	14%	0	0%	
30-44 ans	3919	19%	3855	18%	-63	-2%	
45-59 ans	3866	19%	3951	19%	85	2%	
60-74 ans	3022	15%	3207	15%	185	6%	
75-89 ans	2319	11%	2231	11%	-88	-4%	
>90 ans	278	1%	409	2%	131	47%	
Total	20 838	100%	20 972	100%	134	1%	

Répartition de la population par classe d'âges



L'évolution de l'indice de jeunesse entre 2012 et 2017 reflète le processus de vieillissement de la population. Il est calculé à partir de la proportion de la population âgée de plus de 60 ans, par rapport à la population âgée de moins de 20 ans. Un indice inférieur à 100 indique que la population de plus de 60 ans sur le territoire est plus importante que celle de moins de 20 ans.

Ainsi, entre les deux recensements, il est passé de 98 en 2012 à 94 en 2017. A titre de comparaison, l'indice de jeunesse au niveau national s'élève à 97 et celui du niveau départemental à 91.

Indice de jeunesse et personnes âgées

Indice de jeunesse 2012	98
Indice de jeunesse 2017	94
Population de 60 ans et plus en 2017	27,9%
Taux d'évolution annuel des 60 ans et + 2012-2017	+ 4%
Population de 90 ans et plus en 2017	1,95%
Taux d'évolution annuel des 90 ans et + 2012-2017	+ 47,1%

3) La croissance du parc locatif comme corollaire à la dynamique démographique

Le parc de logements, tous types confondus (résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels1, logements vacants) compte 10 379 logements au dernier recensement. Les résidences principales représentent 8 721 logements soit 84% du parc de logements. <u>Les logements vacants sont au nombre de 1 088, soit 10,5% du parc</u>.

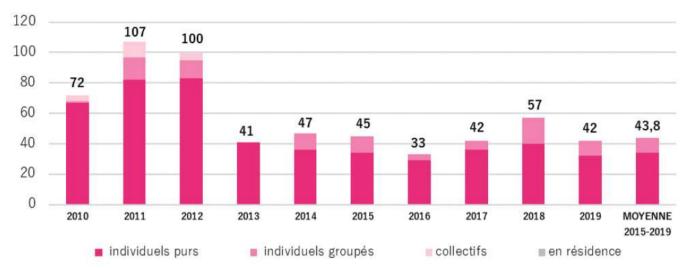
L'analyse des données INSEE sur la période 2012-2017 montre une croissance du parc de logements de 294 logements soit environ 59 logements supplémentaires par an sur la période.

	Loge	ments prin	cipaux	Loger	ments seco	ndaires	Log	gements vac	cants		Total lo	gements	
	2012	2017	Evolution	2012	2017	Evolution	2012	2017	Evolution	2012	2017	Evolution	Evo/an
Ernée	89.2%	87.3%	-1.9%	2.0%	2.2%	0.1%	8.7%	10.5%	1.8%	2 924	2 961	37	7
Andouillé	84.5%	85.0%	0.5%	6.5%	6.2%	-0.3%	9.0%	8.7%	-0.3%	1 092	1 134	43	9
Pôles complémentaires	83.7%	82.3%	-1.3%	6.6%	6.5%	0.0%	9.8%	11.1%	1.4%	3 993	4 167	174	35
Bourgs et villages	82.8%	82.3%	-0.5%	8.1%	7.7%	-0.5%	9.1%	10.0%	1.0%	2 076	2 116	41	8
CCE	85.2%	84.0%	-1.1%	5.6%	5.5%	-0.1%	9.3%	10.5%	1.2%	10 084	10 379	294	59
COE	8 590	8 721	131	561	570	9	933	1 088	155	10 004	10 3/9	294	59

Source INSEE, RP 2012, 2017

L'analyse des données SITADEL (base de données sur la construction de logements) entre 2010 et 2019 met évidence une forte contraction de la construction depuis 2013. Le territoire est passé d'un rythme de construction compris entre 70 et 100 logements/an avant 2013 à des tendances comprises entre 30 et 60 logements/an. Pour la période de 2015 à 2019, la moyenne s'établit 44 logements autorisés par an.

La production annuelle de logements Nombre et type de formes bâties



Source: donnée SITADEL

A l'échelle départementale, la tendance est globalement identique avec une baisse de pallier nette à partir de 2008. Ce sont en moyenne 1 220 logements qui ont été autorisés annuellement depuis 2015, et parmi ceux-ci, 916 unités ont été commencées en moyenne chaque année. Comparativement, sur la période 2000-2007 la base de données SITADEL comptait une moyenne de 1 954 logements commencés en moyenne chaque année. La tendance ne semble pas s'inverser pour le moment pour les deux territoires au vu des derniers chiffres.

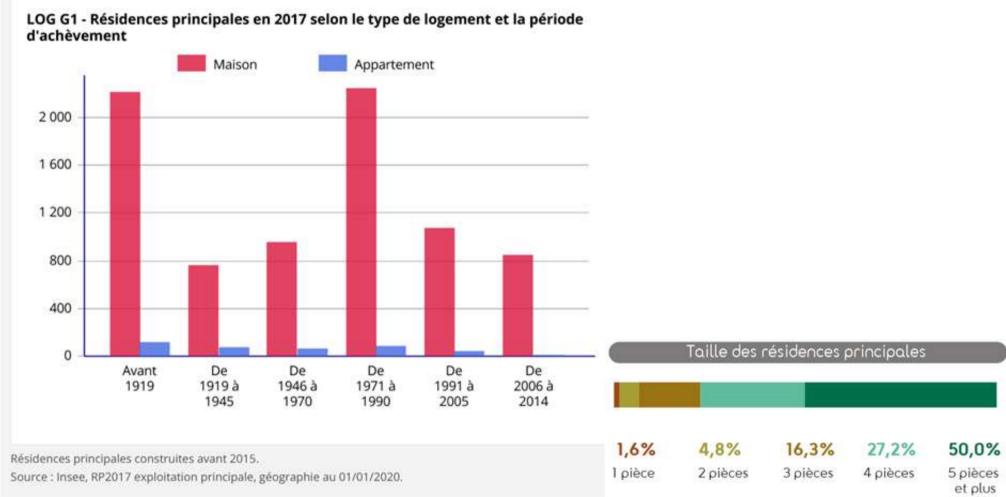
L'intercommunalité compte 566 logements locatifs sociaux en 2020, dont 161 appartiennent au parc de la collectivité. Le délai d'attente moyen est de 4,7 mois (contre 7,1 pour le département). Le parc social est réparti dans les communes comme suit :

Commune	Nombre de logements locatifs sociaux en 2020	Commune	Nombre de logements locatifs sociaux en 2020
Andouillé	74	Larchamp	15
Chailland	14	Montenay	3
Ernée	321	Saint-Denis-de-Gastines	54
Juvigné	32	Saint-Germain-le-Guillaume	2
La Baconnière	21	Saint-Hilaire-du-Maine	6
La Bigottière	0	Saint-Pierre-des-Landes	4
La Croixille	7	Vautorte	6
La Pellerine	7	TOTAL	566

Source: RPLS 2020

Un parc de logement homogène et ancien

Le parc de logement de l'intercommunalité est essentiellement composé de maisons. Les logements sont grands, 50% comportent cinq pièces ou plus.



Source: INSEE 2017

Le parc de logement est plutôt ancien : 48,8% des logements ont été construits avant 1971 dont 27,7% avant 1919. Le taux de logements anciens dans l'intercommunalité est nettement supérieur aux moyennes départementales et nationales.

Résidences principales selon leur période d'achèvement							
D/ ' !		CC de l'Ernée)épartement	France		
Résidences principales construites avant 2015	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
constituites availt 2013	8 628	100,0	132 076	100,0	28 860 533	100,0	
Avant 1919	2 342	27,1	25 946	19,6	3 792 854	13,1	
De 1919 à 1945	846	9,8	9 349	7,1	2 611 936	9,1	
De 1946 à 1970	1 025	11,9	19 874	15,0	6 209 572	21,5	
De 1971 à 1990	2 403	27,9	39 830	30,2	8 448 581	29,3	
De 1991 à 2005	1 145	13,3	23 070	17,5	4 660 850	16,1	
De 2006 à 2014	866	10,0	14 008	10,6	3 136 740	10,9	

Source : INSEE 2017

4) Une vacance du logement qui s'accroit

Sur la période 2012-2017, la vacance dans le parc de logements s'est accrue, passant de 933 logements (soit un taux de 9,3%) en 2012 à 1 088 (soit un taux de 10,5%) en 2017, ce qui signifie que 155 logements supplémentaires ne sont plus habités. Ce phénomène a d'autant plus modéré la croissance démographique du territoire puisqu'une partie des nouvelles constructions n'a fait que compenser l'augmentation des logements non habités. Le taux de vacance sur le territoire est supérieur à la moyenne départementale (9%) et régionale (6,6%).

	CC de l'Ernée	Département	France
Taux de vacance (en %)	10,5	9	6,6

Source : Observatoire Départemental de l'Habitat, 2017

Dans le détail, le territoire recouvre des réalités communales contrastées mais seules trois communes (la Bigottière, Saint-Hilaire-du-Maine, la Pellerine) présentent une vacance inférieure à 8%. Une distinction entre le Sud-Est et le reste de l'intercommunalité apparait également :

- Sur les six communes du Sud-Est, seules Chailland et Saint-Germain-le-Guillaume ont une vacance supérieure à 10%;
- Sur le reste du territoire, la majorité des communes présente des taux supérieurs à 10%.

Logements vacants								
	2012	2017	Evolution					
Ernée	8,7%	10,5%	1,8%					
Andouillé	9,0%	8,7%	-0,3%					
Pôles complémentaires	9,8%	11,1%	1,4%					
Bourgs et villages	9,1%	10,0%	1,0%					
CC do UEmaka	9,3%	10,5%	1,2%					
CC de l'Ernée	933	1 088	155					

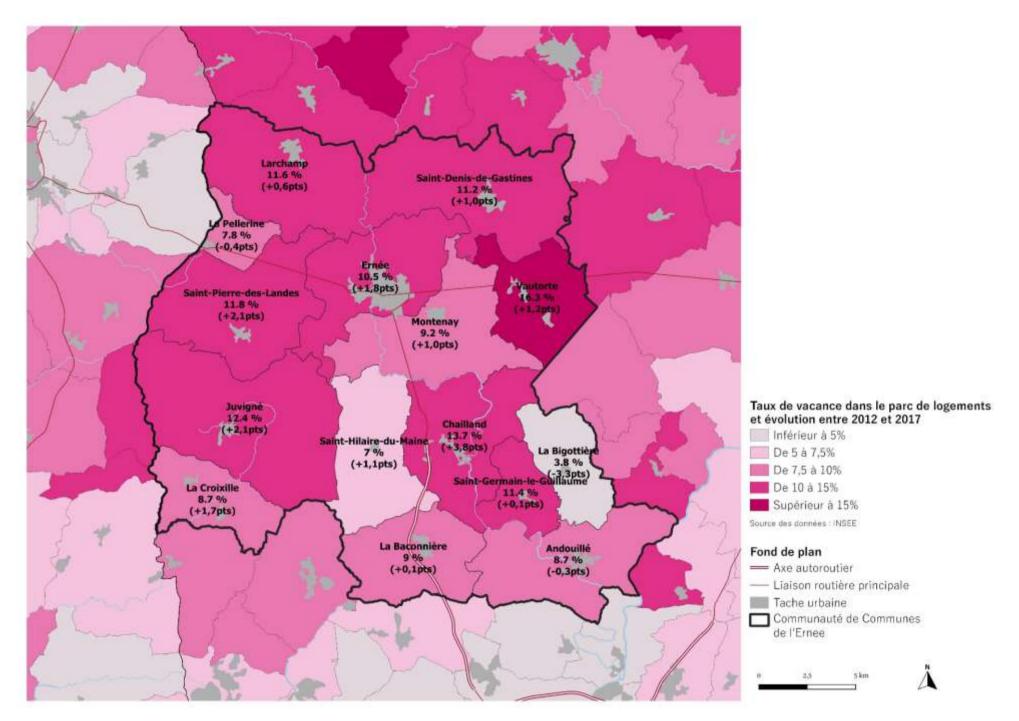
Entre les deux recensements, l'augmentation de la vacance a été particulièrement forte sur les communes de Chailland (+3,8 points), Juvigné (+2,1 points), Saint-Pierre-des-Landes (+2,1 points) et Ernée (+1,8 points).

Le diagnostic du PLUI mettait en évidence la situation suivante :

- Une vacance touchant d'abord le bâti ancien : 61% des logements vacants ont été construits avant 1919 (ce taux est de 46% sur le département), alors que seulement 36% de l'ensemble des logements datant de cette période ;
- Une inoccupation accrue des petits logements : 48 % du parc vacant est constitué de petits logements (T1, T2 et T3) alors qu'ils ne représentent que 27% des logements du territoire. Selon les données de l'Observatoire départemental de l'habitat, entre 4 et 6% des logements de l'intercommunalité sont vacants depuis plus de trois ans.

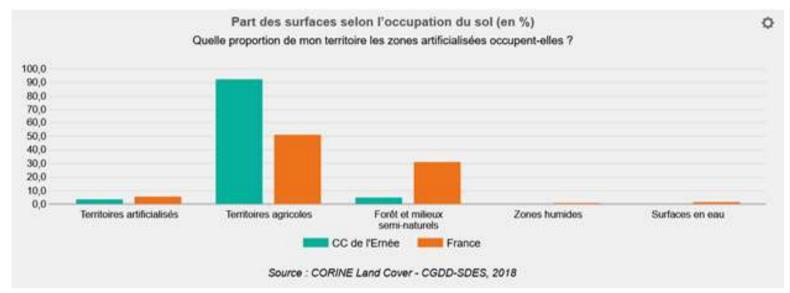
Il convient également de préciser qu'un taux de vacance autour de 6% permet la bonne rotation du parc et un fonctionnement normal du marché immobilier.

Bien qu'une proportion certaine de la vacance du territoire s'explique par la rotation normale du parc, l'augmentation rapide des logements inhabités constitue un signal préoccupant, mettant en évidence des problématiques dans la structure du parc de logement, et plus globalement, un défaut d'attractivité du territoire.



Un parc de logement consommateur d'espace

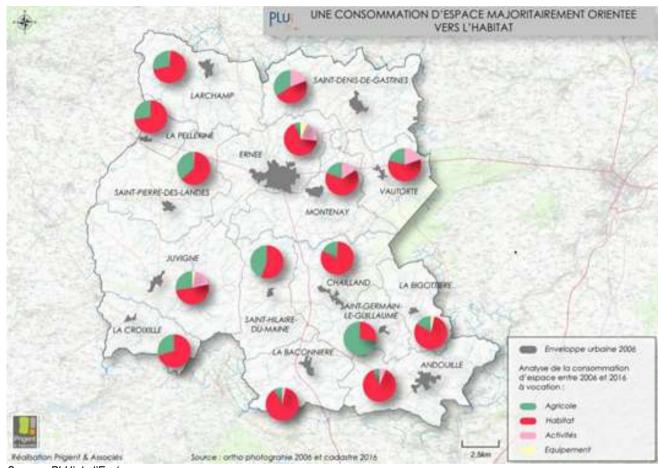
En 2016 l'intercommunalité compte 2 960,1 ha de terres artificialisées, soit 6,1% du territoire. L'artificialisation d'espaces concerne principalement les terres agricoles. Il convient de souligner que le taux d'artificialisation des sols sur le territoire de l'Ernée est en ligne avec la moyenne nationale. Entre 2009 et 2018, 172,2 ha ont été artificialisés sur le territoire de l'intercommunalité, soit 0,4% de sa surface totale. Cette proportion est équivalente à celle du territoire national. Toutefois, si la collectivité est en-dessous de la moyenne nationale pour ce qui est de la consommation d'espaces naturels, elle est nettement au-dessus pour ce qui est de la consommation de foncier agricole.



mon territoire		
Quelle proportion de mon territoire		
? Combien d'hectares cette :		on:
représente-t-elle	3	
Indicateurs	CC de l'Ernée	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares)	172,2	255 606,2
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%)	0,4	0,4
Source : Observatoire de l'artificial Biodiversité, 2009-2018		
Les chiffres exposés mesurent l'ar qui constitue un type de consomm à-dire le passage d'un sol d'une oc	ation d'espa	ces, c'est-

Source : observatoire des territoires.

Les surfaces artificialisées sont majoritairement dédiées à l'habitat. Entre 2006 et 2016, 58,9% des surfaces artificialisées ont bénéficié à l'habitat. L'augmentation du parc de logements a mobilisé 86,6 ha de surface, dont 72,87 ha hors enveloppe urbaine (84%).



Source : PLUi de l'Ernée

		Surface		
Habitat	86,60	soit 8,6ha/an	58,9%	
Activités agricoles	22,47	soit 2,24ha/an	15,3%	
Equipements	2,68	soit 0,26ha/an	1,8%	
Activités (artisanales et industrielles)	35,2	soit 3,52ha/an	24,0%	
Total	146,95	soit 14,6 ha/an	100%	

II. Analyse de la dynamique économique

1) Un recul de l'emploi depuis 2012

Le territoire propose aujourd'hui 6 508 emplois (2017), soit 525 emplois de moins qu'en 2012 (-7,46%), ce qui représente une réduction d'environ 105 emplois par an sur la période 2012-2017. Cette évolution négative touche l'ensemble des niveaux de l'armature territoriale et la majorité des communes, y compris le secteur Sud-Est, proche de l'agglomération lavalloise.

Armature territoriale	Emploi 2012	Emploi 2017	Evolution brute entre 2012 et 2017	Evolution sur 5 ans (%)
Ernée	3 061	2 854	-207	-6,77%
Andouillé	714	661	-52	-7,33%
Pôles complémentaires	2 163	2 017	-146	-6,75%
Bourgs et villages	1 096	977	-119	-10,87%
TOTAL	7 033	6 508	-525	-7,46%

Sources: INSEE, RP2012 et RP2017 (exploitation principale)

L'évolution de l'indicateur de concentration de l'emploi démontre une dépendance plus forte avec les pôles économiques environnants.

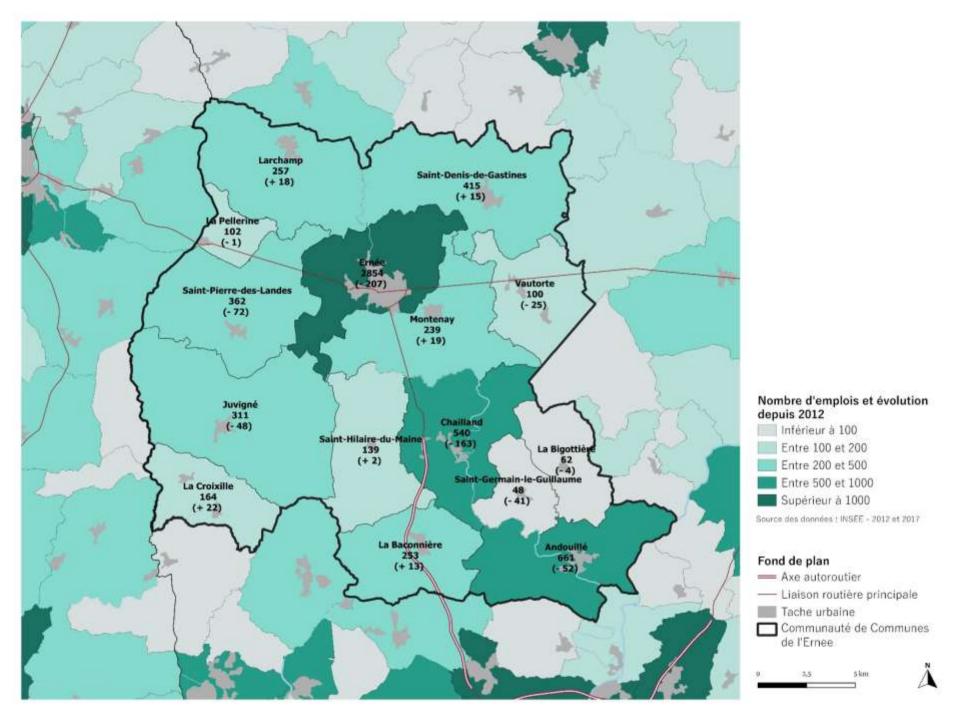
	2007	2012	2017
Emplois	7 241	7 033	6 508
Actifs	9 124	9 212	9 490
Indicateur de concentration de l'emploi	79%	76%	69%

Sources : INSEE, RP2012 et RP2017 (exploitation principale)

Dans le même temps, on note une dégradation du taux de chômage au sein de la population, avec une augmentation sensible du nombre de demandeurs d'emplois, passant de 641 (6,9%) à 729 (7,7%). Ce taux reste cependant inférieur par rapport aux chiffres du département de la Mayenne (9,3%) et de l'échelle nationale (13,9%). On remarque également que les disparités entre les hommes et les femmes persistent mais elles ont diminué par rapport à la situation de 2007.

Indicateurs de chômage	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	493	641	729
Taux de chômage	5,4%	6,9%	7,7%
Taux de chômage des hommes	4,0%	6,0%	6,7%
Taux de chômage des femmes	7,1%	7,9%	8,8%
Part des femmes parmi les chômeurs en %	60,0%	53,7%	53,8%

Sources: INSEE, RP2007, RP2012 et RP2017



Une dépendance plus forte du territoire par rapport aux pôles d'emplois voisins

La baisse de l'emploi local s'accompagne d'une intensification des déplacements des actifs vers l'extérieur du territoire. En 2012, seulement 44,5% des actifs se déplaçaient vers l'extérieur du territoire communautaire pour travailler. En 2017, cette proportion est montée à 51,6%. Les flux vers l'extérieur sont dominés par les déplacements vers Laval Agglomération (28% de l'ensemble des actifs de l'Ernée). L'attraction vers les pôles d'emplois voisins de Mayenne, Fougères et Vitré s'est également accrue entre les deux recensements. Ces évolutions ne sont pas uniquement liées à la baisse de l'emploi local mais peuvent également s'expliquer par l'arrivée d'actifs extérieurs au territoire et travaillant sur les pôles d'emplois voisins, notamment sur l'agglomération lavalloise.

Déplacement domicile-travail	20)12	2017		Evolution (2012/2017)
Déplacements internes (au sein de la CCE)	4732	55,5%	4281	48,4%	-451
Déplacements externes	3788	44,5%	4556	51,6%	768
Laval Agglomération	2145	25,2%	2520	28,5%	375
Mayenne Communauté	358	4,2%	543	6,1%	185
CC du Bocage Mayennais	403	4,7%	386	4,4%	-17
Fougères Agglomération	301	3,5%	380	4,3%	79
Vitré Communauté	216	2,5%	266	3,0%	50
Rennes Métropole	66	0,8%	90	1,0%	24
CC des Coëvrons	29	0,3%	55	0,6%	26
TOTAL	85	520	8837		317

Sources: INSEE - RP2012 et RP2017

Une perte d'emplois dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction

Les études pour l'élaboration du SCoT avait mis en évidence l'importance de certains secteurs d'activités dans l'économie locale : un secteur industriel (agro-alimentaire et métallurgie) encore fort représenté, un socle agricole qui reste fort et une présence dynamique de la construction et des transports.

A l'exception des transports, ce sont ces secteurs qui se sont rétractés depuis 2012 et qui expliquent la baisse de l'emploi local :

- 105 emplois pour le secteur agricole,
- 345 emplois pour le secteur industriel, qui annulent les emplois gagnés durant la période 2007-2012
- 98 emplois dans le domaine de la construction.

Répartition des emplois par secteurs d'activités

	20	07	20	12	2	2017	Evolution 2012/2017
Agriculture	1372	18,8%	1168	16,6%	1064	16,0%	-105
Industrie	1585	21,7%	1727	24,6%	1381	20,8%	-345
Construction	714	9,8%	691	9,8%	593	8,9%	-98
Commerce, Transports, Services divers	2081	28,5%	1805	25,7%	1910	28,8%	105
Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale	1537	21,1%	1642	23,3%	1680	25,3%	38
TOTAL	7289	100%	7033	100%	6628	100%	-405

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017 (exploitation complémentaire)

A contrario, les secteurs du commerce/transports/services divers et de l'administration publique/enseignement/santé et de l'action sociale ont connu des évolutions positives mais elles ne permettent pas de compenser les baisses des autres secteurs.

2) L'agriculture : une économie toujours en mutation

Les données relatives à l'agriculture sont issues de deux sources principales :

- les données statistiques de la MSA mises en ligne sur le site GéoMSA;
- les données géographiques du Registre Parcellaire Graphique (RPG) disponibles sur le site de l'IGN. Le RPG compile les données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Des exploitations agricoles qui continuent à se restructurer

Depuis 2014, le nombre d'exploitations agricoles a continué à se réduire, avec une baisse de 115 exploitations (soit -11,5%) sur la période 2014-2018 (dernières données disponibles). Cette baisse concerne l'ensemble des communes. Ces évolutions sont dans la poursuite des tendances lourdes constatées lors de l'élaboration du SCoT (disparition des 51% d'exploitations entre 1988 et 2010).

La réduction du nombre d'exploitations agricoles n'est pas spécifique à la CC de l'Ernée : il s'agit d'un phénomène généralisé sur le territoire départemental (-8,5% sur la période 2014-2018) et régional (-7,5% sur la période 2014-2018).

Ces évolutions traduisent la poursuite de la restructuration de la filière agricole. Elles s'accompagnent également d'un agrandissement des exploitations agricoles (+9% de surfaces moyennes). Le nombre d'emploi en équivalent temps plein1 est resté relativement stable sur la même période.

¹ Emplois en équivalent temps plein, obtenus en divisant le nombre d'heures rémunérées par l'horaire légal ou conventionnel en vigueur dans l'établissement employeur

Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles

Communes	2014	2018	Evolution 2014-2018
Andouillé	68	62	-6
La Baconnière	48	42	-6
La Bigottière	38	31	-7
Chailland	55	54	-1
La Croixille	47	45	-2
Ernée	89	75	-14
Juvigné	118	104	-14
Larchamp	96	88	-8
Montenay	74	59	-15
La Pellerine	29	22	-7
Saint-Denis-de-Gastines	114	100	-14
Saint-Germain-le-Guillaume	21	20	-1
Saint-Hilaire-du-Maine	69	61	-8
Saint-Pierre-des-Landes	105	99	-6
Vautorte	40	34	-6
TOTAL CC DE L'ERNEE	1011	896	-115

Source: Données GéoMSA

Données générales sur l'emploi agricole

	2014	2018
Nombre de chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles	1011	896
Nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP)	275	287
Superficie moyenne par exploitation	37,7 ha	41,2 ha

Source: Données GéoMSA

L'agriculture tend également à devenir plus écologique. En 2019, 23 exploitations sont engagées en agriculture biologique, ce qui représente 665 ha de SAU.

Des surfaces exploitées qui restent relativement stables

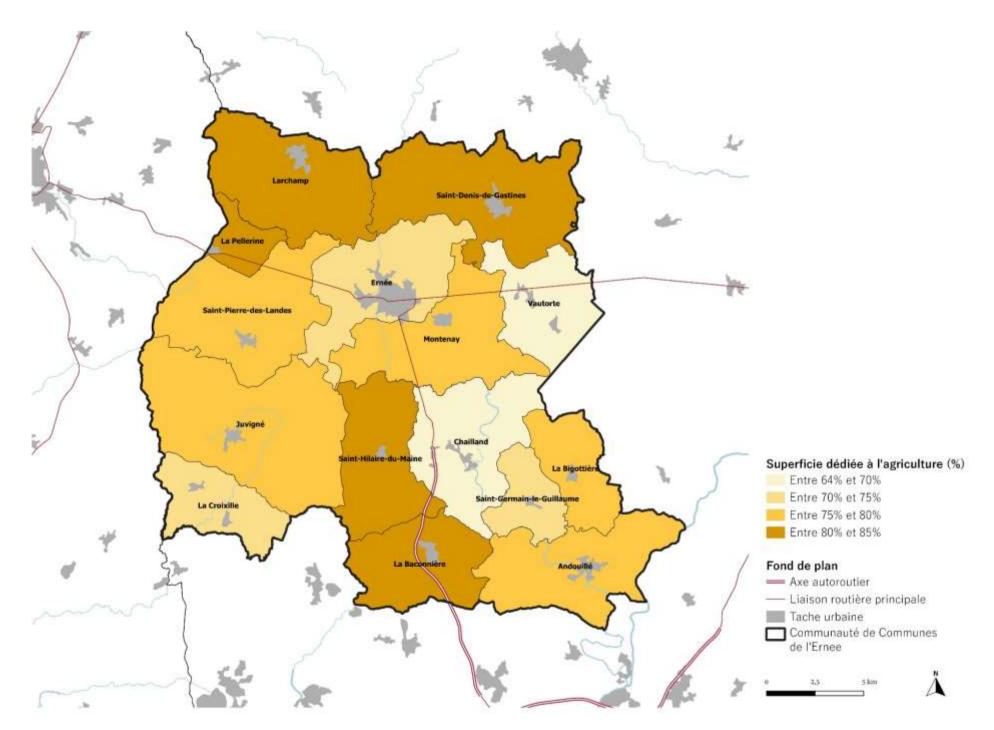
Le RPG met en avant la forte prédominance de l'activité agricole sur le territoire qui occupe environ 77% de la superficie de l'intercommunalité. Proportionnellement à leurs superficies, ce sont les communes de la Pellerine, Larchamp, Saint-Denis-de-Gastines, La Baconnière et Saint-Hilaire-du-Maine qui ont la vocation agricole la plus importante. Vautorte et Chailland se distinguent par une vocation agricole plus réduite (< 70%) du fait de la présence de la forêt de Mayenne sur ces deux communes.

L'usage des terres agricoles se partage essentiellement entre les productions céréalières (54,5%) et les pâturages (43,9%). Cette répartition est caractéristique des systèmes agraires bocagers de l'Ouest de la France où l'activité agricole est dominée par l'élevage. Entre 2014 et 2019, la SAU est restée relativement stable autour de 38 500 à 39 000 ha. Les variations constatées s'expliquant davantage par les variations dans les déclarations des exploitants que par une évolution notable et réelle des parcelles cultivées.

-> Pour rappel, les données exploitées issues du Recensement Parcellaire Agricole relèvent d'un **régime de déclaration** dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

Surface Agricole Utile (d'après le RPG)

ourrace Agricole office (a apres le INFO)							
	2014 (ha)	2018 (ha)	2019 (ha)	Evolution 2014 / 2019			
Andouillé	2 965	2 934	2 944	-21,1			
La Baconnière	2 190	2 264	2 255	64,6			
La Bigottière	1 480	1 450	1 450	-30,6			
Chailland	2 318	2 315	2 289	-28,6			
La Croixille	1 638	1 765	1 623	-14,9			
Ernée	2 790	2 699	2 678	-111,5			
Juvigné	5 184	5 227	5 120	-64,1			
Larchamp	3 595	3 717	3 554	-40,4			
Montenay	3 083	3 078	3 058	-24,9			
La Pellerine	693	766	694	1,7			
Saint-Denis-de-Gastines	4 204	4 131	4 132	-72,0			
Saint-Germain-le-Guillaume	921	951	952	31,3			
Saint-Hilaire-du-Maine	2 630	2 595	2 582	-47,7			
Saint-Pierre-des-Landes	3 644	3 712	3 643	-0,9			
Vautorte	1 554	1 552	1 561	7,1			
TOTAL CC DE L'ERNEE	38 889	39 156	38 537	-352,1			



III. Services et commerces

L'analyse suivante s'appuie sur la base permanente des équipements (BPE) qui est une base à vocation statistique. Elle répertorie un large éventail d'équipements et de services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année.

Elle porte sur plus de 180 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

1) Un développement des structures de soins

L'offre de santé était l'un des points faibles du territoire de l'Ernée. Depuis 2014, les données de la BPE indiquent une certaine stabilité dans l'offre existante. Dans le détail, la situation en matière de médecins-généralistes reste préoccupante puisque seuls 12 praticiens sont identifiés contre 13 en 2014, ce qui représente une proportion de 57 généralistes pour 100 000 habitants, alors que la moyenne nationale atteint 82 pour 100 000 habitants. Concernant les autres professionnels, leur nombre s'accroit ou reste stable, à l'exception des masseurs-kinésithérapeutes.

Depuis 2014, l'offre de santé a constitué l'un des axes d'actions de la CCE et différents projets ont été engagés :

- Les maisons de santé pluridisciplinaires d'Andouillé et de la Baconnière, ouvertes en 2017 et regroupées dans le pôle de santé de Changé ;
- La maison de santé pluridisciplinaire d'Ernée qui prendra place à côté de l'hôpital. Le bâtiment de 2 000 m² avec un étage accueillera une vingtaine de professionnels (médecins, infirmières, podologues, kinésithérapeutes, dentistes, etc.). Le chantier est actuellement en cours pour une livraison en 2021.

Sous-domaine	Libellé de l'équipement	2014	2019	Evolution 2014/2019
Ctablica amanta at	Établissement santé court séjour	1	1	0
Etablissements et services de santé	Établissement santé moyen séjour	1	1	0
services de sante	Structure psychiatrique en ambulatoire	2	2	0
	Médecin généraliste	13	12	-1
	Chirurgien-dentiste	6	7	1
	Infirmier	15	18	3
Fonctions médicales	Masseur kinésithérapeute	12	10	-2
	Orthophoniste	1	3	2
	Ergothérapeute	0	2	2
	Psychomotricien	1	1	0
	Pharmacie	8	8	0
Autres services de santé	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	1	1	0
	Ambulance	4	2	-2
	TOTAL	65	68	3

Source: INSEE - BPE 2014, 2019

2) Des équipements sportifs et de loisirs qui s'étoffent

D'après la base de données BPE, l'offre d'équipements sportifs a continué à s'étoffer. La rénovation de la piscine d'Ernée constitue l'une des réalisations phares de la CC de l'Ernée de ces dernières années : la piscine rénovée a été inaugurée en 2014 et a fait l'objet d'un agrandissement pour accueillir une salle de fitness en 2016. Depuis 2019, cet équipement polyvalent s'appelle l'AquaFitness de l'Ernée.

Sous-domaine	Libellé de l'équipement	2014	2019	Evolution 2014/2019
	Bassin de natation	1	1	0
	Boulodrome	19	20	1
	Tennis	12	12	0
	Athlétisme	2	1	-1
	Parcours sportif/santé	3	3	0
Equipements sportifs	Salles spécialisées	7	7	0
	Terrains de grands jeux	16	17	1
	Salle de combat	2	3	1
	Salles non spécialisées	9	12	3
	Roller-Skate-Vélo Bicross ou freestyle	3	3	0
	Salles multisports (gymnases)	11	13	2
TOTA	TOTAL		92	7

Source : INSEE - BPE 2014, 2019

3) Une offre de commerce stable

En matière commerciale, la période 2014 et 2019 est, de manière générale, marquée par une certaine stabilité de l'offre. En détail, certaines évolutions peuvent être identifiées :

- Une diminution des magasins alimentaires de taille moyenne avec la disparition de deux supérettes et d'un supermarché (ancien supermarché Dia à Ernée), qui pourrait être une conséquence indirecte du développement des grandes surfaces alimentaires dans les années 2000 ;
- Une diminution de l'offre dans le domaine de l'habillement (- 3 magasins de vêtements, 1 magasin de chaussures) ;
- Un bon maintien des commerces alimentaires de proximité de type boulangerie et épicerie mais une disparition progressive des boucheries/charcuteries ainsi que des poissonneries;
- Un développement de l'offre en matière d'ameublement.

Par ailleurs, la ville d'Ernée a engagé une démarche globale pour revitaliser son centre-ville. Une étude urbaine générale réalisée en 2019 a permis de définir une stratégie à long terme. Cette démarche comprend également un volet commercial avec la mise en place d'actions pour rendre plus lisibles les commerçants existants et fidéliser la clientèle locale (https://www.ernee-coeurdeville.com/).

Sous-domaine	Libellé de l'équipement	2014	2019	Evolution 2014/2019
Grandes surfaces	Commerce de bricolage	3	3	0
	Hypermarché	1	1	0
	Supermarché	4	3	-1
Commerces alimentaires	Supérette	2	0	-2
	Épicerie	9	10	1
	Boulangerie	14	15	1
	Boucherie charcuterie	4	2	-2
	Poissonnerie	1	0	-1
Commerces spécialisés non alimentaires	Librairie, papeterie, journaux	1	3	2
	Magasin de vêtements	8	5	-3
	Magasin d'équipements du foyer	1	1	0
	Magasin de chaussures	2	1	-1
	Magasin de meubles	1	3	2
	Magasin d'articles de sports et de loisirs	1	2	1
	Magasin de revêtements murs et sols	1	1	0
	Fleuriste-Jardinerie- Animalerie	6	5	-1
	Magasin d'optique	3	4	1
Autre service marchand à la population	Coiffure	28	28	0
	Vétérinaire	8	12	4
	Agence de travail temporaire	2	2	0
	Restaurant- Restauration rapide	23	23	0
	Agence immobilière	7	7	0
	Pressing-Laverie automatique	1	1	0
	Institut de beauté- Onglerie	9	9	0
TOTAL	· •	140	141	1

Source : INSEE - BPE 2014, 2019

IV. Infrastructures et mobilité

Depuis 10 ans, les déplacements domicile-travail se sont fortement intensifiés. Selon l'INSEE, en 2007, 59% des travailleurs quittaient leur commune pour aller travailler. Au dernier recensement (2017), 67,2% de la population active occupée travaille hors de leur commune de résidence contre 63,3% au sein du département.

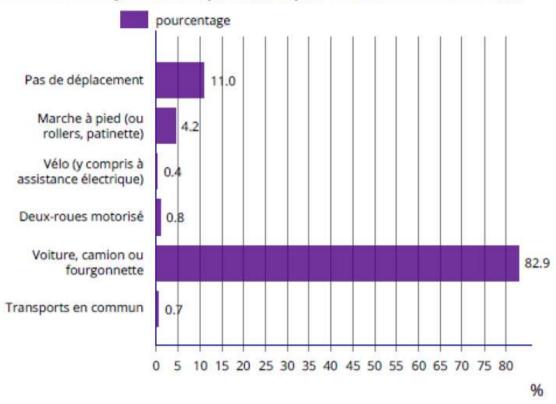
Ces déplacements sont de plus en plus longs puisque la majorité des actifs de la CC de l'Ernée (51,6%) travaillent aujourd'hui en dehors de l'intercommunalité. En 2012, 55,5% des actifs restaient au sein du périmètre communautaire pour travailler. Deux facteurs peuvent expliquer cette évolution rapide :

- La diminution de l'emploi local, obligeant les actifs à se déplacer sur de plus longues distances pour continuer à travailler,

- L'installation d'actifs des territoires voisins (notamment de l'agglomération lavalloise) attirée par l'habitat individuel, un cadre de vie à la campagne et des prix de l'immobilier plus attractifs.

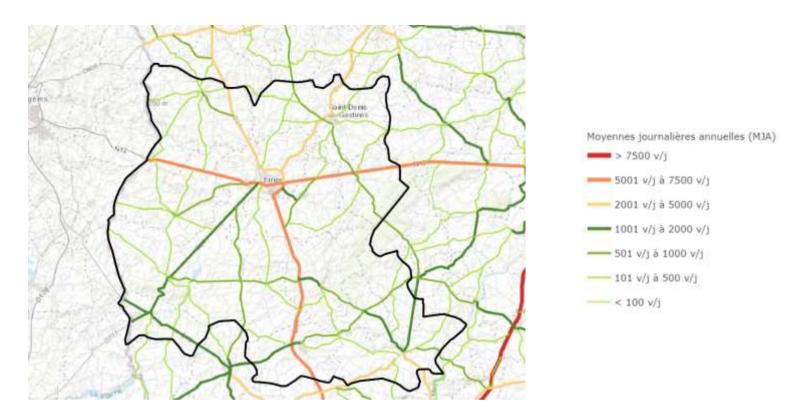
En l'absence de réelle alternative pour les trajets de longue distance, l'usage de l'automobile reste prédominant sur le territoire. D'après les données INSEE (2017), 82,9% des déplacements domicile-travail sont effectués avec un moyen de transport motorisé individuel. Cette proportion est relativement semblable aux pratiques constatées à l'échelle du département (82,9%).

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



Concernant la répartition des flux routiers, les données du Conseil départemental mettent en évidence la situation suivante :

- Le rôle de carrefour routier d'Ernée entre Laval, Mayenne, Fougères et dans une moindre mesure, avec le Nord-Ouest Mayennais ;
- L'importance des flux de circulation sur les RN12 et RD31 (entre 5 000 et 7 500 véhicules/jours), axes qui assurent à la fois un rôle de liaisons locales et interurbaines et une vocation interrégionale entre la Bretagne, les Pays de la Loire, le Sud de la Normandie et l'Île-de-France;
- Le rôle de carrefour local d'Andouillé avec des flux davantage orientés vers l'agglomération lavalloise.



Une amélioration progressive du réseau routier

En mai 2019, le contournement Nord de la ville d'Ernée a été mis en service. Ce nouvel axe de 1,9 km relie la section Nord de la RD31 (vers Montaudin) à la RD107 (vers Gorron) et complète le contournement Est de l'agglomération. Les travaux ont également concerné une section existante de la RD31 de 1,6 km avec la création d'une deuxième voie montante (vers Montaudin) avec la sécurisation de plusieurs carrefours.

La réalisation de l'ensemble des aménagements représente un coût de 8,7 millions d'euros TTC, cofinancé par la région des Pays de la Loire (40 % du montant HT), la Communauté de communes de l'Ernée (11,6 % du montant TTC), la ville d'Ernée (11,6 % du montant TTC) et le Département de la Mayenne (le solde).



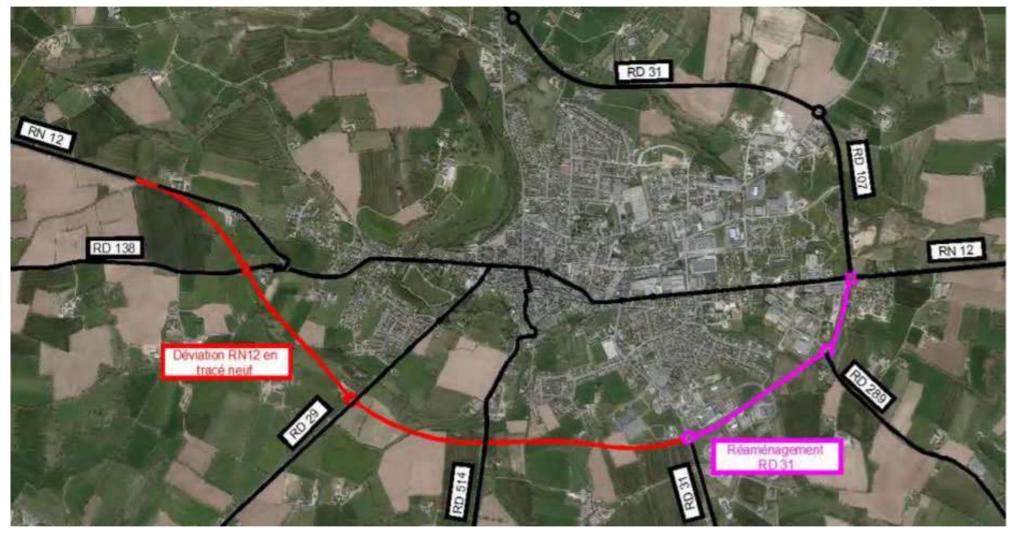
Vue aérienne des infrastructures routières aménagées

Concernant le projet de déviation de la RN12, les études se sont poursuivies et à la suite d'une concertation publique, un tracé passant par le Sud d'Ernée a été retenu.

D'une longueur de 5 km, la déviation comprend à l'Ouest 3.7 km en aménagement neuf et à l'Est 1.3 km d'aménagement de la RD 31 existante (qui sera reclassée en route nationale afin d'assurer le contournement complet d'Ernée). Le projet prévoit la création d'une route bidirectionnelle (chaussée à 2 voies), il comprend :

- trois créneaux de dépassement courts ;
- un viaduc qui permet le franchissement de la vallée de l'Ernée ;
- des points d'échange proposés en fonction des éléments du diagnostic territorial. Ils sont traités en carrefours plan. L'échange avec les RD 138 et RD 29 sont rétablis par la création de giratoire et le rétablissement de la RD 514 par un ouvrage commun avec le franchissement de l'Ernée La déviation est sans accès direct pour les riverains en dehors des carrefours aménagés ;
- des ouvrages pour rétablir les accès aux exploitations agricoles impactés par le projet ;

- un dispositif d'assainissement et des ouvrages de rétablissement des écoulements naturels pour assurer la transparence hydraulique du projet ;
- des merlons et écrans anti-bruit afin de respecter les prescriptions réglementaires relatives au bruit. La mise en service de la déviation est prévue en 2024.



Cartographie du projet retenu pour la déviation de la RN12

Des alternatives à la voiture individuelle qui restent limitées

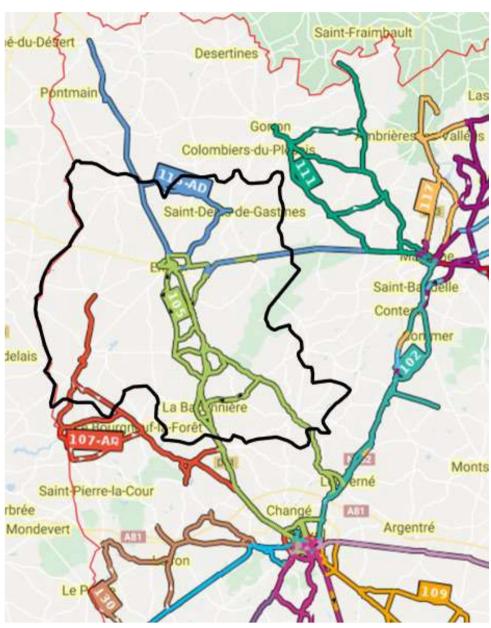


La CC de l'Ernée est autorité organisatrice de mobilité.

Le territoire de la CC de l'Ernée reste peu pourvu en matière d'alternatives à la voiture individuelle. L'offre en matière de transports collectifs a connu plusieurs évolutions :

- La ligne de car TER Fougères/Ernée/Laval a été supprimée en raison d'une fréquentation insuffisante. Elle desservait la commune d'Ernée par deux arrêts et permettait des correspondances à la gare de Laval.
- Le réseau de cars départementaux est resté identique depuis 2014 avec 4 lignes desservant la majorité des communes à l'exception de Larchamp, La Pellerine et La Bigottière. L'offre a néanmoins été enrichie par la mise en place d'une navette express (E145) entre Ernée et Laval. Elle assure 5 allers-retours journaliers en semaine ave 3 arrêts sur le territoire communautaire (2 à Ernée et 1 à Chailland au niveau de la zone d'activités du Tertre).

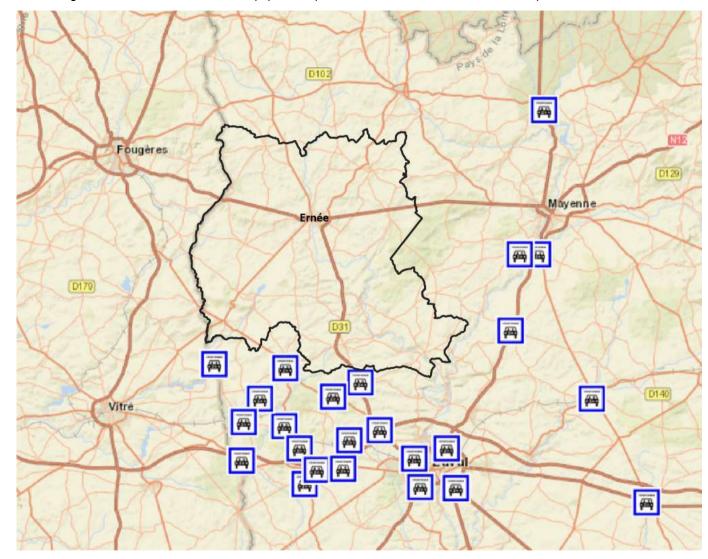
Par ailleurs, l'offre de transports collectifs est complétée par un service de transport à la demande permettant des déplacements internes au territoire et avec la CC du Bocage Mayennais, ainsi que vers les pôles de Mayenne et de Fougères ;



Source : https://aleop.paysdelaloire.fr/

53 - N	/layenne	
101	101-AD	101-EX
102	102-EX	103
103-AD	104	104-AD
105	105-AD	107
107-AD	108	108-AD
109	110	110-AD
111	111-AD	112
112-AD	113	116
116-AD	117	117-AD
118	118-AD	130
130-AD	140	140-AD
140-EX	145-EX	150
150-AD		

En matière de covoiturage, aucune aire « officielle » n'est recensée, d'après la base de données du Conseil départemental. Cette absence n'exclut évidemment pas la pratique du covoiturage sur le territoire mais un tel équipement permettrait de lui donner une visibilité plus forte.



Source : https://www.geomayenne.fr/

Concernant le vélo, le territoire communautaire ne dispose pas de maillage de liaisons cyclables. On peut néanmoins noter le passage de la Vélo Francette en bordure de la Mayenne au niveau d'Andouillé. Cette vélo-route à vocation touristique et de loisirs relie Ouistreham et la Rochelle.

V. Environnement et cadre de vie

1) Une trame verte et bleue à préserver

Territoire rural, la CC de l'Ernée se caractérise par une urbanisation modérée qui laisse une large place à la biodiversité. Le SCoT Rural de l'Ernée a construit son projet au travers d'orientations permettant de préserver cette richesse écologique, via la conservation d'un réseau écologique cohérent et le plus fonctionnel possible.

La stratégie mise en place se décline de la manière suivante :

- → La protection des milieux naturels d'intérêt, à savoir :
 - Les ZNIEFF de type 1 et 2,: l'intercommunalité possède 7 ZNIEFF de type 1 (soit 214,2 ha) et 2 ZNIEFF de type II (soit 1947,7 ha).
 - Les Espaces Naturels Sensibles (ENS): le territoire compte un ENS, l'étang neuf de Juvigné dont la surface est de 151,9 ha.
 - Les milieux naturels structurants : principaux massifs boisés et leurs lisières, cours d'eau et ripisylves, zones humides, etc...
 - Les réservoirs de biodiversité : l'intercommunalité compte 12 réservoirs de biodiversité, soit 46,2% du territoire (22 443 ha)
- → La préservation du bocage agricole, via notamment :
 - L'inventaire des haies au regard de leur intérêt lors de l'élaboration des PLU,
 - La mise en œuvre des recommandations du Guide méthodologique « Préservation du bocage et prise en compte dans les PLU » réalisé par la DDT et la Chambre d'Agriculture de la Mayenne.
- → Le maintien de la fonctionnalité écologique du territoire, avec notamment :
 - La préservation des liaisons entre les massifs boisés identifiés dans les PLU (identification des tracés et protection des éléments naturels supports de la continuité écologique),
 - La facilitation de l'aménagement des ouvrages constituant des obstacles à la continuité écologique des cours d'eau.

Le SCoT identifie deux principaux éléments :

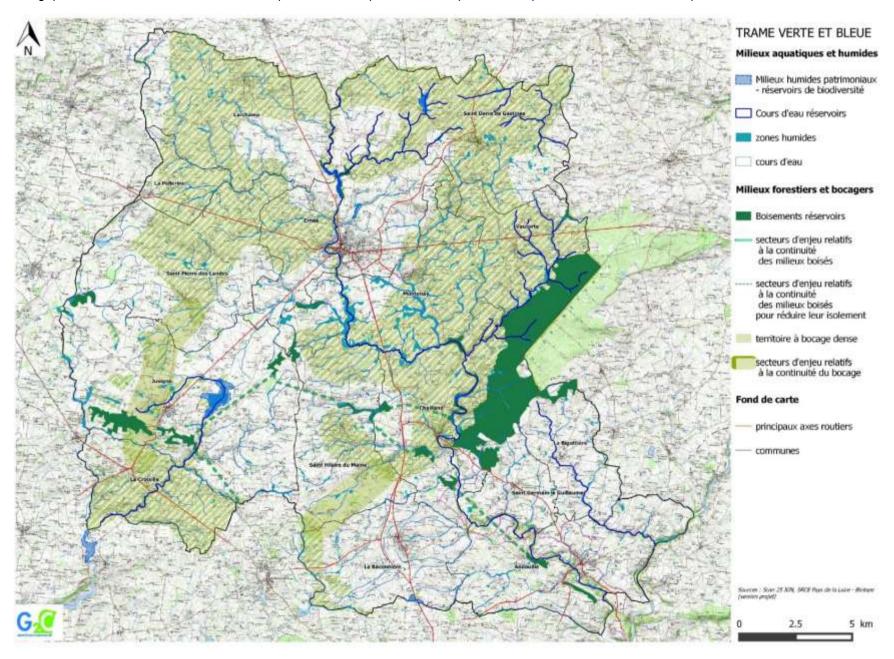
- Les réservoirs de biodiversité (milieux humides patrimoniaux, boisements réservoirs, etc...);
- Les corridors permettant de connecter les réservoirs de biodiversité entre eux,
- Les secteurs d'enjeu relatifs à la continuité du bocage.

Les réservoirs de biodiversité se doivent d'être strictement protégés. Les seules constructions ou installations susceptibles d'être autorisées doivent répondre à un intérêt collectif ou participer à la valorisation des espaces et des milieux.

Les corridors à conserver sont quant à eux amenés à être précisés dans les documents d'urbanisme locaux en délimitant cette fois à la parcelle. La préservation de ces corridors et leurs fonctionnalités écologiques doit être garantie dans les documents d'urbanisme.

Le SCoT recommande par ailleurs d'identifier et préserver, au niveau des corridors à renforcer, les espaces naturels plus ordinaires (bosquets, boisements, ripisylves...) afin de favoriser l'amélioration de la continuité écologique des milieux boisés.

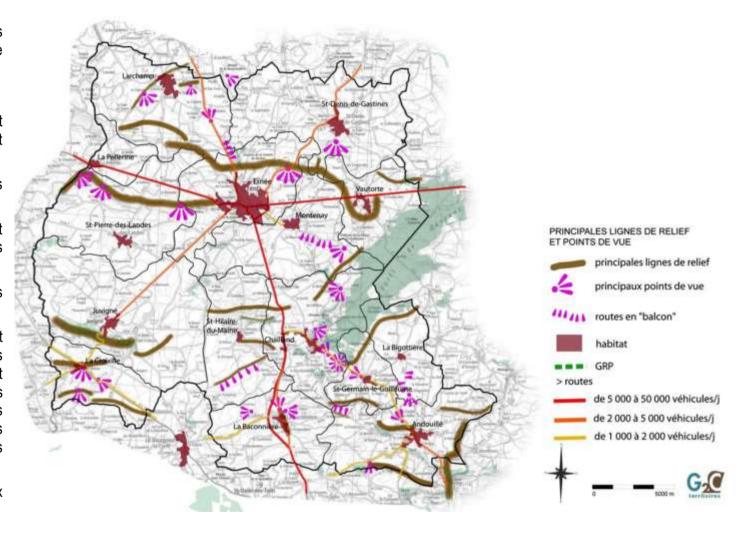
Sur les communes d'Ernée, Chailland, Andouillé et Juvigné, des enjeux écologiques forts pas tant du fait de la présence d'ensembles écologiques d'intérêt, que de celui de la fonctionnalité écologique entre ces différents milieux. Ces espaces, situés à proximité de espaces bâtis, peuvent être soumis à une pression urbaine forte.



La valorisation des richesses rurales et paysagères

L'identité rurale de la CC de l'Ernée se reflète dans les ambiances paysagères préservées du territoire et dans le patrimoine urbain et architectural (à la fois via le bâti remarquable, la structure urbaine et le petit patrimoine ordinaire). La préservation et la valorisation de cette identité constitue un enjeu majeur de l'Ernée. Cet enjeu est décliné en deux objectifs complémentaires :

- → Préserver la lisibilité des paysages, via notamment :
 - L'intégration visuelle à la silhouette des villages des secteurs à urbaniser, via les choix en matière de localisation et des formes d'urbanisation,
 - Le maintien des principaux points de vue,
 - L'intégration paysagère et accompagnement végétal des nouvelles opérations en extension et zones d'activités en entrée de ville.
- → Préserver l'identité bâtie des hameaux et des petits villages, via notamment :
 - La prise en compte du patrimoine protégé (sites et monuments classés et inscrits) dans les documents d'urbanisme.
 - La préservation des ensembles bâtis représentatifs de l'identité du territoire et du petit patrimoine,
 - La limitation de la banalisation architecturales et urbaine (identification, dans les diagnostics dans les PLU, de l'évolution des formes d'urbanisation et les caractéristiques architecturales traditionnelles du bâti, définition de règles ou d'orientations favorisant le respect et le réemploi de ces caractéristiques adaptées aux enjeux et techniques contemporaines,
 - L'interdiction d'urbanisation dans les hameaux (hors dents creuses).



Des enjeux environnementaux pleinement intégrés dans le PLUI

La mise en place du PLUI a permis d'établir une retranscription sur l'ensemble du territoire des enjeux liés à la Trame Verte et Bleue. Cette démarche globale a permis d'approfondir les caractéristiques écologiques du territoire et de mettre en place les outils réglementaires permettant de maintenir la fonctionnalité écologique du territoire.

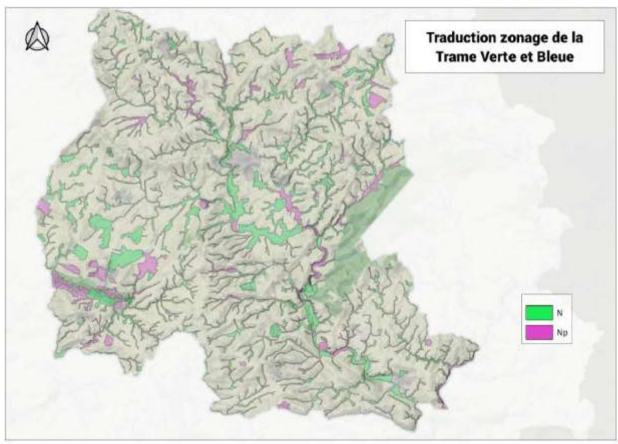
Cette démarche environnementale s'est appuyée sur trois études spécifiques ayant permis d'approfondir la connaissance de territoire, à savoir :

- L'étude de définition du « maillage de biodiversité » : cette démarche (non obligatoire et lancée de manière volontaire par la collectivité) a permis de mieux connaître la qualité des milieux localement (richesse, fonctionnement, vulnérabilité...) et d'identifier plus finement les secteurs à enjeux devant être pris en compte dans le PLUi ;
- Un inventaire « bocage » complet, qui a permis une identification exhaustive du linéaire bocager à l'échelle communautaire ;
- L'inventaire des zones humides qui s'est focalisé sur les secteurs où ces inventaires n'étaient pas disponibles (bassin de la Vilaine amont principalement) : 506 ha supplémentaires de zones humides ont ainsi été identifiés sur le territoire.

Typologie ZH	Surface (Ha)	% ZH
ZH en bordure de cours d'eau	261.4	51
ZH du Bas-fond	89	18
ZH de Mares, ceintures de plan d'eau ou queue d'étang	102.1	20
ZH tourbeuses	4.6	1

Les choix retenus assurent une absence d'artificialisation des espaces naturels d'intérêt et leur protection réglementaire via un zonage N strict (N, Np, Nf...) qui interdit toutes constructions sauf cas particuliers.

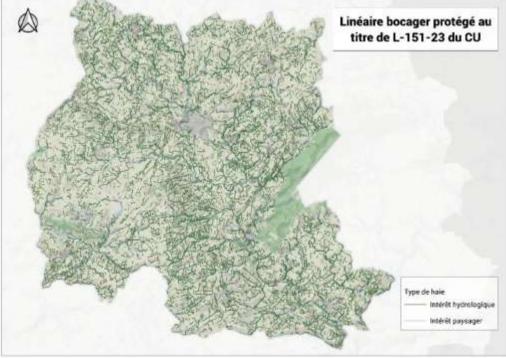
Par ailleurs, le PLUi a mis en place d'outils complémentaires de protection spécifique : Espaces Boisés Classés (EBC), protection des zones humides, protection des haies au titre de l'article 151-23 du CU.



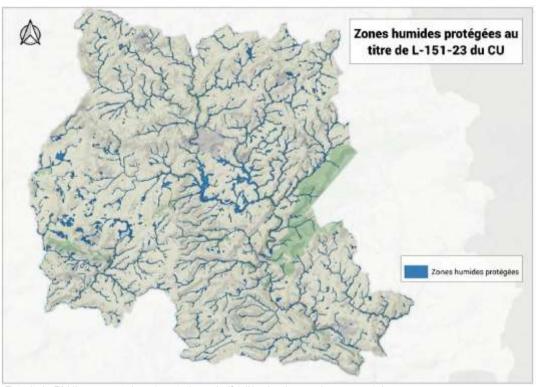
Extrait du PLUI – rapport de présentation relatif à l'évaluation environnementale

Plus spécifiquement sur les zones humides, la protection de ces espaces est assurée de la manière suivante :

- Une préservation de tous les fonds de vallée, de manière continue, y compris à proximité des secteurs urbanisés avec un classement en zone N,
- Une protection spécifique des zones humides inventoriées avec l'article L151-23 du CU.
- Une démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser) avec un choix des secteurs d'urbanisation qui a pris en compte la présence de zones humides. Cette démarche a permis de fortement limiter les incidences sur les ZH puisqu'elles ne concernent qu'une zone AUe, à savoir celle de La Maladrerie à Andouillé. Le futur aménagement devra faire l'objet de mesures compensatoires.



Extrait du PLUI – rapport de présentation relatif à l'évaluation environnementale



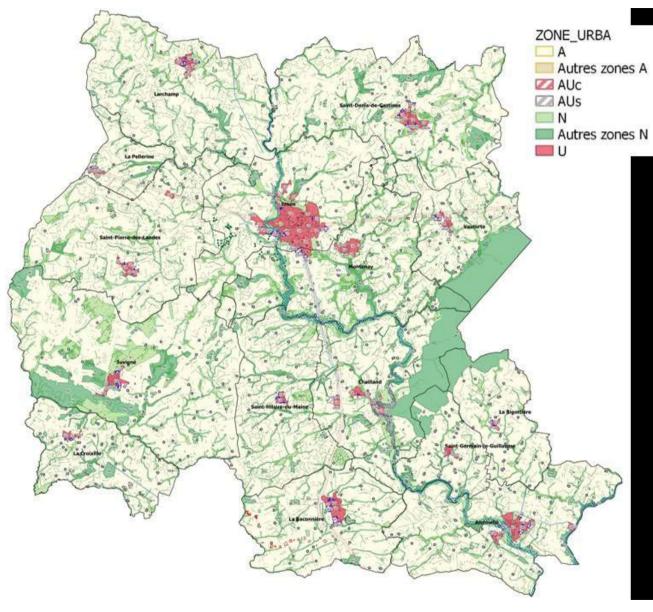
Extrait du PLUI – rapport de présentation relatif à l'évaluation environnementale

Le PLUI assure la préservation du maillage bocager de la manière suivante :

- La protection de plus de 2119 km (environ 2/3 du linéaire total), permettant le maintien d'une densité bocagère favorable à plusieurs enjeux locaux (valorisation des paysages typique du Nord Mayenne, maintien des corridors écologiques...),
- Une protection ciblée sur deux critères principaux (hydraulique et/ou paysager),
- Une traduction réglementaire adaptée aux différents types de haies avec le souci d'offrir une certaine souplesse pour l'application des règles et ne pas impacter trop fortement l'activité agricole.

La démarche sur la Trame Verte et Bleue s'est également traduite par des mesures favorables au maintien des continuités écologiques, à savoir :

- Un maintien des espaces complémentaires favorables à la fonctionnalité écologique du territoire via leur zonage en des zones Agricoles et Naturelles, limitant ainsi fortement de nouvelles constructions et permettant de protéger la fonctionnalité de ces milieux,
- Une réflexion dans la localisation des secteurs de développement pour limiter le pouvoir fragmentant des espaces urbanisés (lutte contre l'urbanisation linéaire, préservation des coupures d'urbanisation et autres couloirs permettant le passage de la faune...),
- Un mitage des espaces agricoles et naturels pleinement proscrit dans le PLUI (pas de hameaux constructibles ou STECAL à vocation résidentielle).



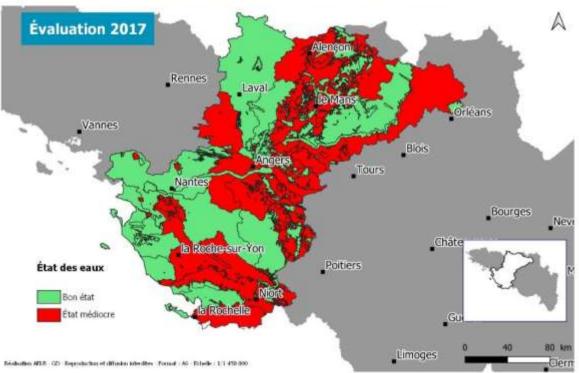
Version simplifiée du zonage PLUi

2) La nécessaire préservation de la ressource en eau

La qualité écologique des eaux souterraines

A l'échelle du sous-bassin Maine-Loire-Océan, les données les plus récentes (issues de l'évaluation des eaux réalisée en 2019, à partir des mesures de la qualité des eaux effectuées jusqu'en 2017) indiquent que 47% des eaux souterraines sont en bon état, soit un taux global relativement proche de celui de 2013. Il existe une nette tendance à l'augmentation du nombre de masses d'eau déclassées par les pesticides en lien avec la meilleure connaissance des molécules. Une tendance qui devrait conduire à des déclassements dans beaucoup de secteurs en bon état actuellement.





Au niveau de la CC de l'Ernée, le territoire appartient principalement à la masse d'eaux souterraines de la Mayenne qui présente un bon état chimique. Le territoire communautaire est également concerné, dans une moindre mesure par les masses d'eau de la Vilaine (état médiocre) et du Couesnon (bon état). Pour la masse de la Vilaine, le paramètre déclassant est le nitrate.

Concernant les cours d'eau du territoire, 7,2% sont en bon état écologique en 2017. Cinq cours d'eau sont identifiés comme "réservoirs biologiques" et donc classés en liste 1. Il s'agit de du ruisseau de la Perche (31 km sur le territoire), du ruisseau du Bois Béranger (19 km), du ruisseau des Messendières (10 km), du ruisseau de la Turlière (5 km) et du ruisseau de la Motte d'Ynée (4 km). L'Ernée est quant à elle classée en liste 2.

Une amélioration de la qualité de ressource en eau potable au niveau du SIAEP de la Région d'Ernée

Le bassin versant de la Haute Ernée constitue un secteur critique en matière de qualité de la ressource en eau potable. En effet, il accueille les forages exploités par la SIAEP de la Région d'Ernée et utilisés pour l'alimentation en eau des communes d'Ernée, Montenay et Saint-Pierre-des-Landes. Mais dans les années 80 et 90, le syndicat a été confronté à une augmentation rapide et constante des concentrations en nitrates des eaux de surface.

La réalisation d'une nouvelle usine de production s'est donc accompagnée par la mise en place de démarches de préservation de la qualité de l'eau,

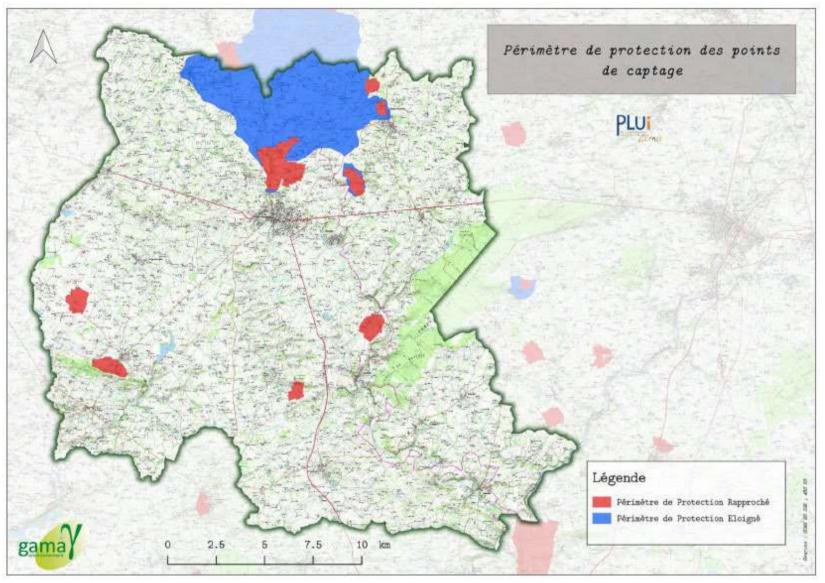
en ciblant prioritairement la pollution liée aux nitrates. En 2010, la prise d'eau a été désignée en captage prioritaire pour les lois Grenelle, ce qui a conduit à la poursuite des actions de préservations avec notamment deux contrats territoriaux : périodes 2007-2011 et 2013-2017.

Le bilan du contrat territorial du Bassin-versant de la Haute-Ernée de 2018 fait état d'une évolution positive de la qualité de la ressource en eau potalisable à Ernée, avec une baisse continue des concentrations des nitrates depuis la fin des années 90. Cependant, des dépassements du seuil des 50 mg/L sont encore fréquents sur quelques sous-bassins versants.

Cette évolution positive s'explique par la sensibilisation des exploitations agricoles à cet enjeu mais la démarche de sensibilisation doit se poursuivre et éventuellement, être complétée par un accompagnement technique si l'objectif de la collectivité est de diminuer encore les concentrations en nitrates.

L'eau potable

Afin d'assurer les besoins en eau potable des habitants et des entreprises, il existe 11 points de captages sur le territoire communautaire, dont un en captage prioritaire « Grenelle ». Ils font l'objet de périmètres de protection afin de protéger la ressource.



D'après les données du Ministère de la Santé et de l'ARS disponibles sur le https://orobnat.sante.gouv.fr/ issues des derniers prélèvements effectués, l'ensemble de l'eau distribuée est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

	Date du prélèvement	Conformité bactériologique	Conformité physico- chimique
Andouillé	20/10/2020	Oui	Oui
La Baconnière	20/10/2020	Oui	Oui
La Bigottière	22/10/2020	Oui	Oui
Chailland	22/10/2020	Oui	Oui
La Croixille	04/09/2020	Oui	Oui
Ernée	20/10/2020	Oui	Oui
Juvigné - Bourg et Campagne Nord et Ouest	20/10/2020	Oui	Oui
Juvigné - Campagne Sud et Est	04/09/2020	Oui	Oui
Larchamp	27/10/2020	Non précisé	Oui
Montenay	20/10/2020	Oui	Oui
La Pellerine	29/10/2020	Oui	Oui
Saint-Denis-de-Gastines	29/10/2020	Oui	Non précisé
Saint-Germain-le-Guillaume	22/10/2020	Oui	Oui
Saint-Hilaire-du-Maine	29/10/2020	Oui	Oui
Saint-Pierre-des-Landes	20/10/2020	Oui	Oui
Vautorte	27/08/2020	Oui	Oui

Source : https://orobnat.sante.gouv.fr/

Par ailleurs, les analyses effectuées dans le cadre de l'élaboration du PLUI (cf rapport sur l'évaluation environnementale) ont permis de s'assurer que la ressource était en mesure de répondre aux besoins supplémentaires liés à la croissance démographique et économique projetée.

La CC de l'Ernée a également engagé la mise en place d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. L'un des enjeux de l'étude est d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau.

Cette étude, débutée en 2020, se déroule en 3 phases :

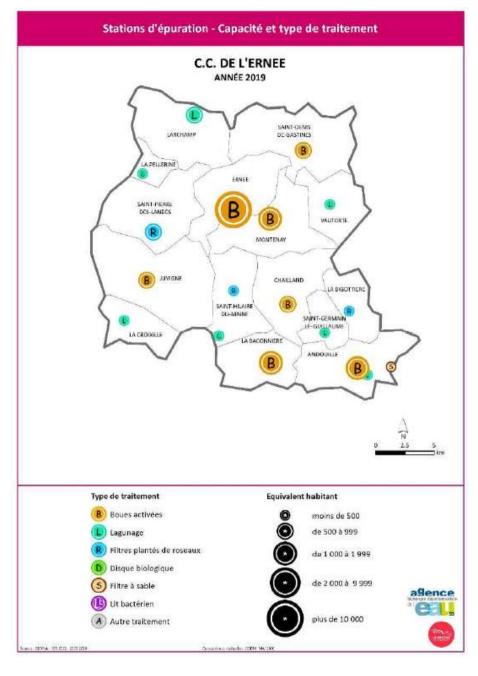
- Phase 1 : état des lieux et analyse du fonctionnement actuel du service ;
- Phase 2 : besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles ;
- Phase 3 : schéma directeur d'alimentation en eau potable.

L'assainissement collectif et non collectif et le traitement des eaux

Le territoire de la CC de l'Ernée compte 18 stations d'épuration réparties en :

- 7 unités de traitement par boues activées,
- 1 unité de traitement par filtre à sable,
- 3 unités de traitement par filtres plantés de roseaux,
- 7 unités de traitement par lagunages naturels.

Toutes les stations d'épuration sont conformes aux normes européennes.



Deux équipements nouveaux ont été construits depuis 2014, sur les communes d'Andouillé et de la Bigottière.

La capacité totale de traitement de l'ensemble des stations d'épuration atteint environ 20 000 Equivalent-Habitants, pour une population raccordée estimée à environ 13 500 habitants.

	Capacité nominale	Population raccordée (estimation)	Charge organique (Eqh) (2018 ou 2019)	Taux de charge organique
Andouillé - bourg	1 967	1 436	1 225	62%
Andouillé Rochefort	133	96	64	48%
Andouillé Vaugeois	100	12		
La Baconnière	1 200	1 150	1 136	95%
La Bigottière	300	205	62	21%
Chailland	800	566	612	77%
La Croixille	208	209	80	39%
Ernée	10 000	5 473	2 949	29%
Juvigné	800	621	561	70%
Larchamp	533	503	310	58%
Montenay	900	840		
La Pellerine	250	203	150	60%
Saint-Denis-de-Gastines	900	896	789	88%
Saint-Germain-le-Guillaume	400	227	71	18%
Saint-Hilaire-du-Maine La Templerie	67	53		
Saint-Hilaire-du-Maine Bourg	500	323	149	30%
Saint-Pierre-des-Landes	650	405	193	30%
Vautorte	250	249	158	63%
TOTAL/MOYENNE	19 958	13 467	8510	52%

Données issues du rapport annuel de fonctionnement des STEP de 2019

La charge organique moyenne est de 53%, variant entre 18% et 95%. Ces valeurs sont à relativiser car pour les plus petites unités de traitement elles correspondent à une seule mesure (et les stations de moins de 200 EH ne sont pas intégrées à ces valeurs car elles ne sont plus concernées par les mesures d'autosurveillance règlementaire depuis l'arrêté du 21 juillet 2015). Il en ressort néanmoins que les capacités nominales sont loin d'être atteintes pour l'ensemble du parc.

D'après le rapport annuel de 2019, les équipements respectent les exigences règlementaires et l'eau traitée est de bonne qualité. Une alerte est cependant soulevée sur l'unité de traitement de Chailland où différentes problématiques sont constatées : la filière boues est toujours insuffisante et les différents ouvrages deviennent obsolètes et dangereux. Une réflexion quant au devenir de ce site est souhaitable.

En conclusion, au regard des capacités des stations d'épuration actuelles et des contrôles réalisés, le territoire de la CC de l'Ernée dispose actuellement des équipements suffisants au regard du nombre de raccordements identifiés et des exigences réglementaires en vigueur. Seule l'unité de traitement de Chailland présente quelques dysfonctionnements et devra faire l'objet d'une réflexion sur son devenir.

Par ailleurs, les analyses effectuées dans le cadre de l'élaboration du PLUI ont conclu à une capacité d'accueil en matière d'assainissement pouvant répondre de manière globale et localisée au développement démographique projeté à l'échéance 2030, et avec une marge disponible pour le développement économique prévu.

Concernant l'assainissement non collectif, les données du SPANC de la CC de l'Ernée font état de la situation suivante en 2020 :

- 91% des installations du territoire ont été visitées à ce jour (3 206 sur un total de 3 524 installations) ;
- Parmi les installations visitées, 24% sont identifiées comme correctes et 46% font l'objet d'une notation non redéfinie à ce jour. 30% des installations ne sont pas conformes à la réglementation et l'absence d'installation concerne 1% des visites.

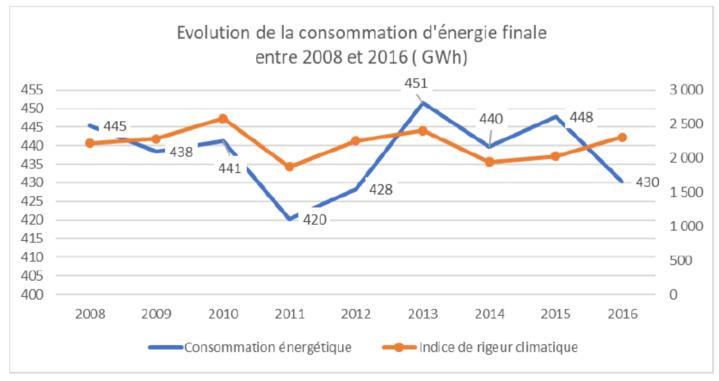
Au regard de ces résultats mitigés, les efforts engagés pour mettre aux normes les installations individuelles doivent donc être poursuivis.

3) Le développement des énergies renouvelables

Une légère baisse de la consommation énergétique

D'après le diagnostic du PCAET, la consommation d'énergie finale atteint 430 GWh (soit 0,5% de la consommation régionale) en 2016. Ce chiffre correspond à une baisse de 2,7%

par rapport à 2008.



Source : PCAET de la CC de l'Ernée

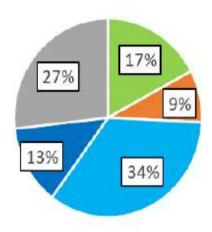
Les secteurs résidentiels (34%) et des transports (27%) constituent les secteurs le plus consommateurs en énergie finale sur le territoire communautaire.

A ce titre, il est important de mettre en avant l'importance du trafic routier et notamment l'utilisation de la voiture pour les déplacements quotidiens.

En effet, en 2017, 51,6 % des actifs du territoire travaillent hors de la CCE, contre 44,5% en 2012 (source INSEE). Dans le même temps, en 2017, 82,9% de la population active ayant un emploi utilise une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre au travail.

Les énergies fossiles sont très largement utilisées (58% de l'énergie), vient ensuite l'utilisation de l'électricité (30%).

Part des différents secteurs d'activité dans la consommation énergétique finale de l'année 2016



■ Agriculture ■ Industrie ■ Residentiel ■ Tertiaire ■ Transports routiers

Un secteur résidentiel énergivore



L'habitat est le premier secteur consommateur d'énergie sur le territoire (34% de la consommation énergétique finale contre 30% dans la Région). En effet le parc de logement de l'intercommunalité est ancien et le chauffage demande de l'énergie.

Les équipements collectifs sont principalement chauffés à l'électricité ou au gaz, sauf la piscine ainsi qu'une des salles de sport et la gendarmerie qui dont chauffés au bois.

Les logements sont majoritairement chauffés à l'électricité (40,5%).



Source : Observatoire Départemental de l'habitat

Source : PCAET de la CC de l'Ernée

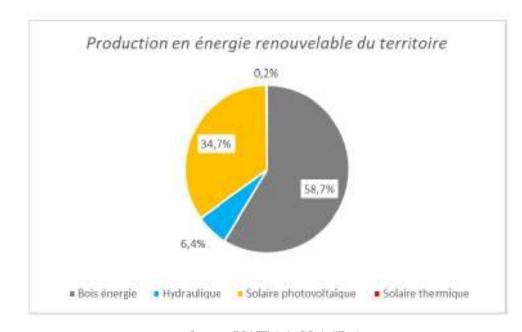
Une production d'énergies renouvelables encore faible mais qui va s'accroitre prochainement

D'après les données du diagnostic du PCAET, la production énergétique sur la CC de l'Ernée est limitée et exclusivement issue des énergies renouvelables puisque le territoire n'accueille pas de centrale à charbon, à gaz ou nucléaire).

La production est de 7,269 GWh, soit 1,7% de la consommation du territoire. Elle est essentiellement issue de l'énergie bois (58,7%) et du solaire photovoltaïque (34,7%)

Tableau 4 Production énergétique du territoire en 2017

ENR	Production en MWh/an		
Biogaz	0		
Bois énergie	4266		
Eolien	0		
Géothermie	0		
Hydraulique	462		
Solaire photovoltaïque	2524		
Solaire thermique	17		
Total	7269		

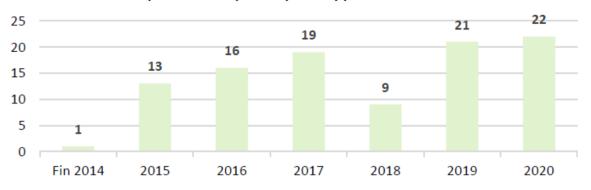


Source : PCAET de la CC de l'Ernée

Source : PCAET de la CC de l'Ernée

Depuis la date d'approbation du SCoT fin 2014, les données du service instructeur de la CC de l'Ernée font état d'une centaine de projets autorisés incluant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Ces autorisations concernent essentiellement des habitations mais aussi des bâtiments agricoles qui disposent de grandes surfaces de toitures propices à l'installation d'importantes installations photovoltaïques.

Nombre de projets autorisés incluant des panneaux solaires photovoltaïques depuis l'approbation du SCoT



source des données : service instructeur de la CCE

La production d'énergie renouvelable va s'accroitre rapidement avec l'implantation de 4 éoliennes à Saint-Hilaire-du-Maine. Ce projet, porté par l'entreprise Abo-Wind aura une puissance de 11 Mégawatts et permettra une production de 30 GWh d'électricité par an, ce qui correspond à quatre fois la production actuelle du territoire.



Photomontage du projet d'éoliennes à Saint-Hilaire-du- Maine - Source : Abo-Wind

Un territoire qui s'engage vers la transition énergétique

Par délibération du 25 septembre 2017, les élus de la Communauté de communes de l'Ernée ont acté le lancement de l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en partenariat avec Mayenne Communauté et la Communauté de communes du Bocage Mayennais. Un PCAET est un projet territorial, à la fois stratégique et opérationnel, avec pour objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- La maîtrise des consommations d'énergie,
- L'amélioration de la qualité de l'air,

- L'adaptation au changement climatique,
- Le développement des énergies renouvelables.

Avec l'élaboration de ce document, la CC de l'Ernée s'engage dans la transition écologique de son territoire.

La stratégie fixée se décline en 5 axes :

- 1. Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique,
- 2. Renforcer le stockage du carbone du territoire,
- 3. Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur,
- 4. Faire de l'agriculture un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux,
- 5. Adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural.

29 actions ont été retenues pour mettre en œuvre la stratégie du PCAET qui visent à tendre vers un territoire autonome en énergie et neutre en carbone.

Le projet de PCAET a été arrêté par le Conseil communautaire et son enquête publique a eu lieu entre le 26 octobre et le 24 novembre 2020.

2050

Atteinte de la neutralité çarbone

Objectifs intermédiaires Réduction de 50 % des Réduction des émissions de GES émissions de GES de 20% 2020-2026 Réduction de 50% de la Réduction des consommations Mise en oeuvre du programme consommation finale d'énergie de 20% d'action du PCAET d'énergie 32% d'énergies renouvelables Tendre vers l'autonomie dans la consommation finale énergétique Augmentation de la capacité de stockage de Co2 du territoire

Absorption de 100% des émissions incompréssibles

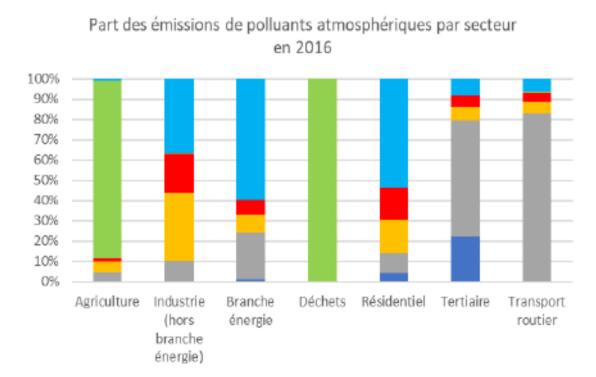
Les objectifs du PCAET – source : Stratégie Territoriale du PCAET

La qualité de l'air et les émissions de polluants atmosphériques

D'après les données disponibles à proximité (agglomération lavalloise notamment), la qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire. Cela s'explique à la fois :

- par l'absence de reliefs importants, permettant une bonne circulation des vents et qui favorise le renouvellement de l'air et l'évacuation des polluants ;
- et par la faible urbanisation et industrialisation du territoire.

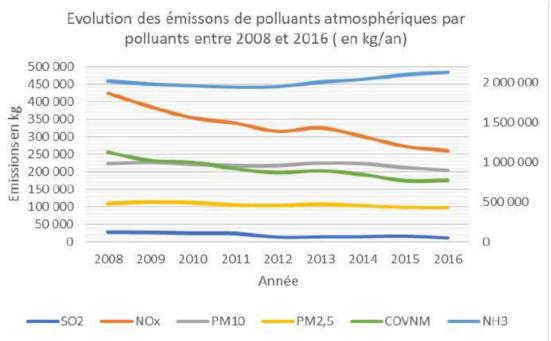
D'après le diagnostic du PCAET (basé sur les données BASEMIS), les émissions de polluants en 2016 se sont élevées à 2 878 tonnes. L'ammoniac, issu des activités agricoles et le polluant le plus émis sur le territoire



Source : PCAET de la CC de l'Ernée

■ PM10 ■ PM2,5

Entre 2008 et 2016, il a été observé une baisse plus ou moins marquée des émissions de polluants, à l'exception de l'ammoniac. Les diminutions concernent particulièrement les polluants issus de la combustion, ce qui semble témoigner d'une pénétration progressive de technologies plus efficaces dans les motorisations.



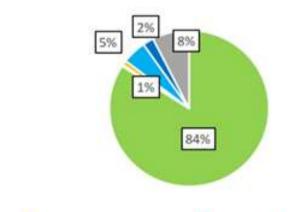
Source : PCAET de la CC de l'Ernée

Les émissions de GES sur le territoire

En 2016, 391 KtegC02 ont été émises sur le territoire, soit 18,6 tegC02 par habitant.

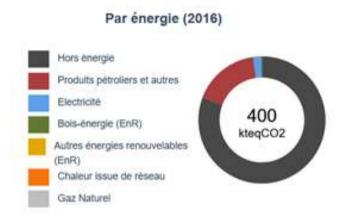
L'agriculture est le principal secteur émetteur de GES sur le territoire, suivie du transport routier et du secteur résidentiel.

Part des différents secteurs d'activité dans les émissions de GES en 2016



Agriculture
 Industrie hors branche énergie
 Résidentiel
 Tertiaire
 ⇒ Transport routier

Les émissions de GES issues de l'agriculture sont majoritairement liées à des phénomènes de rumination (ou digestion entérique) et d'oxydation (engrais azotés) et donc d'origine non-énergétique (81% des émissions totales).



Source: data.airpl.org

4) La poursuite de l'action en faveur de la réduction des déchets

Une quantité de déchets qui continue à croitre

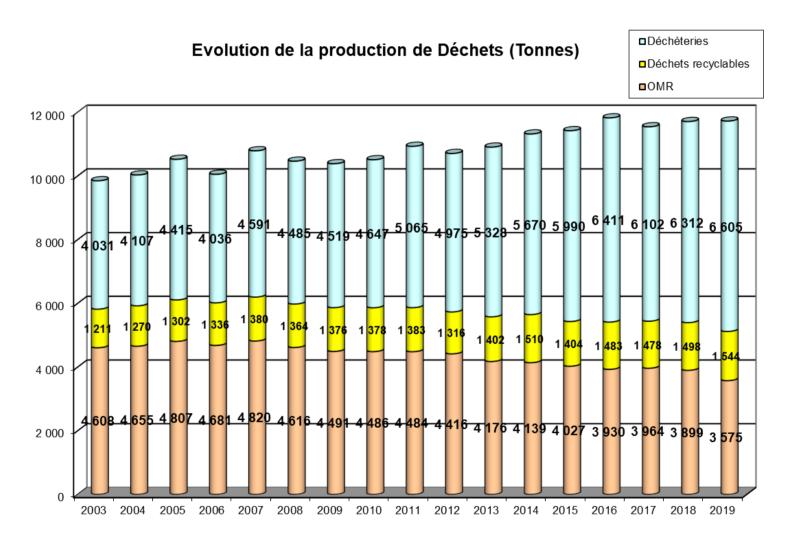
Depuis le 1er janvier 2003, la Communauté de Communes de l'Ernée possède les compétences "Collecte" et "Traitement" des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire.

La compétence "Traitement" a été déléguée au Conseil départemental de la Mayenne dans le cadre du Plan d'Elimination départemental des Déchets Ménagers et Assimilés (P.E.D.M.A.).

En 2019, ce sont 11 724 tonnes de déchets qui ont été collectées sur le territoire de la CC de l'Ernée, soit une augmentation de 3,5% par rapport aux chiffres de 2014.

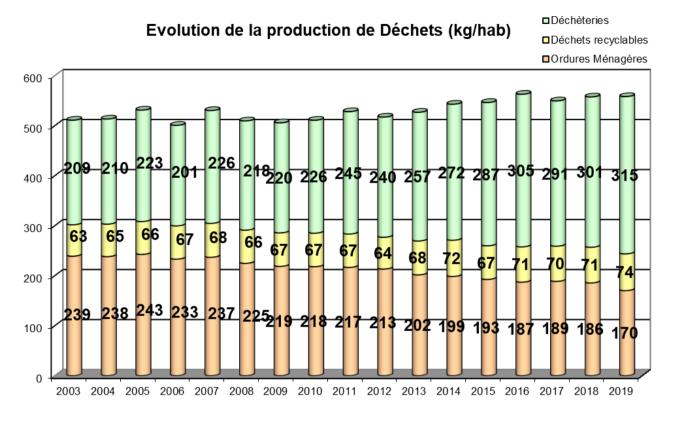
Le volume des OMR est en forte baisse (-15,8%) alors que l'augmentation est importante dans les déchèteries (+14,2%). La collecte sélective a également augmenté passant de 1 509 tonnes collectées à 1 543 tonnes (+2,2%), ce qui montre une intensification du tri sélectif.

L'augmentation tend cependant à ralentir puisque sur les cinq années antérieures à l'approbation du SCoT (2009-2014), la quantité de déchets avait cru de 9%.



Source : CC de l'Ernée

Logiquement, la production de déchets par habitant suit une tendance similaire, avec une augmentation globale de 2,8% entre 2014 (543 kg/hab) et 2019 (558 kg/hab).



Source : CC de l'Ernée

Une nouvelle déchèterie à Ernée a ouvert ses portes en mai 2020, permettant de mieux répondre aux besoins des usagers. Elle remplace l'ancienne déchèterie d'Ernée qui n'était plus adaptée aux volumes de déchets collectés.

Le territoire compte cinq autres déchèteries à Andouillé, Chailland, Juvigné, Saint-Denis-de-Gastines et Larchamp.

En 2019, 6 605 tonnes ont été collectées dans les déchèteries. Les encombrants (26,8%), les déchets verts (38,5%) et les gravats (20,3%) représentaient plus de 85% des déchets apportés.

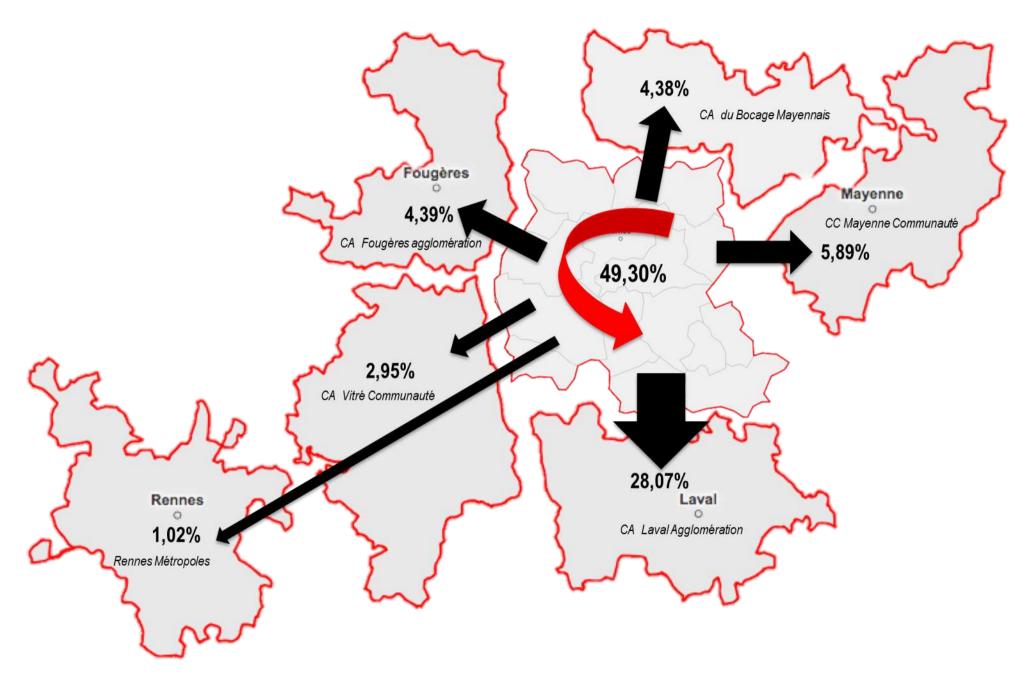
PARTIE 2_ INTERDEPENCES DU TERRITOIRE DE L'ERNEE AVEC LES TERRITOIRE VOISINS

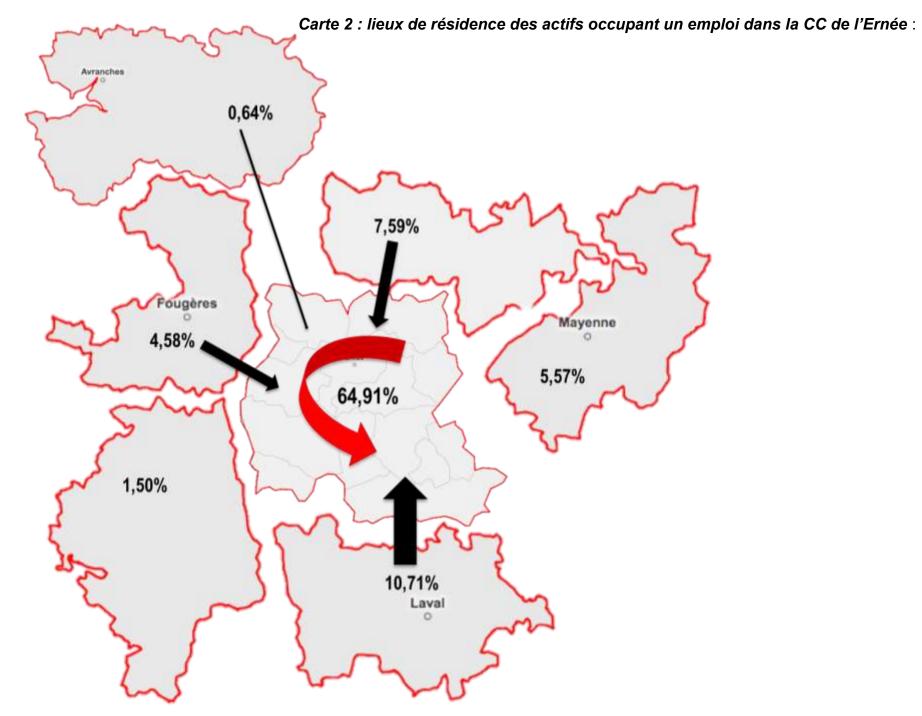
Une attention particulière a été menée dans le cadre du projet de territoire sur les interdépendances du territoire de l'Ernée avec ses voisins. Cette analyse a été étayée avec l'analyse des transferts de masses salariale afin de juger de l'impact économique de cette interdépendance.

Quelques éléments à clés :

- La moitié des habitants de la Communauté de communes travaillent sur le territoire (49,30 %)
- Le territoire de l'agglomération de Laval est le premier territoire d'accueil des actifs habitants sur le territoire (28,07%) avec une prépondérance pour les communes de Laval, Saint-Berthevin et Changé
- 65 % des actifs occupant un emploi sur la communauté de communes y réside
- 10% des actifs sur le territoire de l'Ernée habitent sur l'agglomération lavalloise (Laval, suivi du Bourgneuf-la-Forêt et Saint-Ouën-des-Toits)

Carte 1 : Lieu de travail des actifs résidents sur la Communauté de communes de l'Ernée :





PARTIE 3_ETUDE ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE

Le guestionnaire « Projet de territoire 2020-2026 » a été mis en ligne le 08/01/2021 et l'ensemble des élus du territoire ont été invités à le remplir.

Parallèlement, les secrétaires de mairie ont été destinataires d'un mail avec le lien vers le questionnaire afin qu'ils puissent, de leur côté et en plus du mail envoyé. Enfin, une ultime relance a été faite le 15/01/20201 par mail à l'ensemble des élus.

L'accès audit guestionnaire a été clôturé le 18 janvier 2021.

Ce questionnaire, à destination des 241 élus du territoire, se décline selon 4 thèmes :

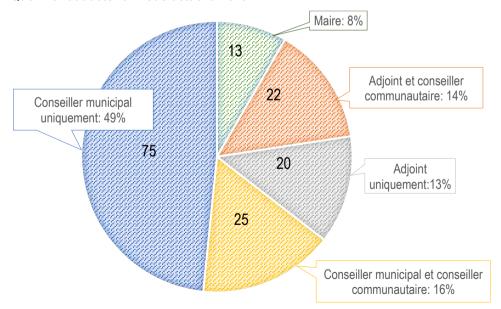
- 1. Profil du répondant
- 2. Perception et connaissance de la Communauté de communes de l'Ernée
- 3. La vision du territoire
- 4. Les relations Communes/Communauté de communes

155 élus ont répondu, ce qui situe le taux de participation à 64%.

I. Profil des répondants

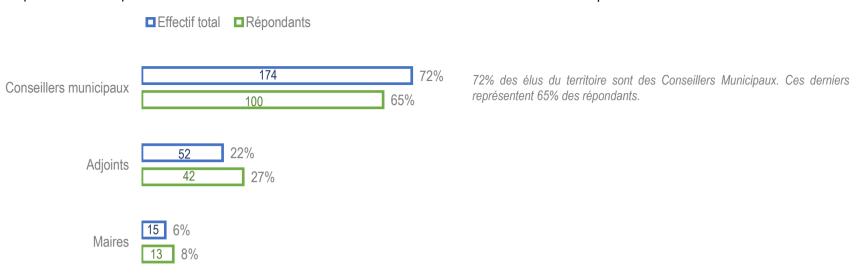
Analyse du panel

Quel mandat détenez-vous actuellement ?



Près de la moitié des répondants sont uniquement Conseillers municipaux.

Comparaison de la représentation des mandats entre les effectifs « nombre total d'élus et nombre de répondants » :

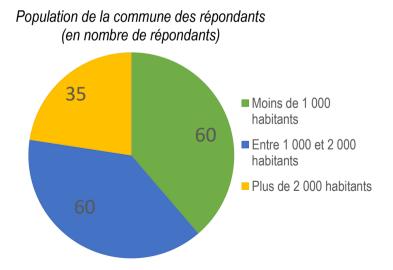


Analyse du panel :

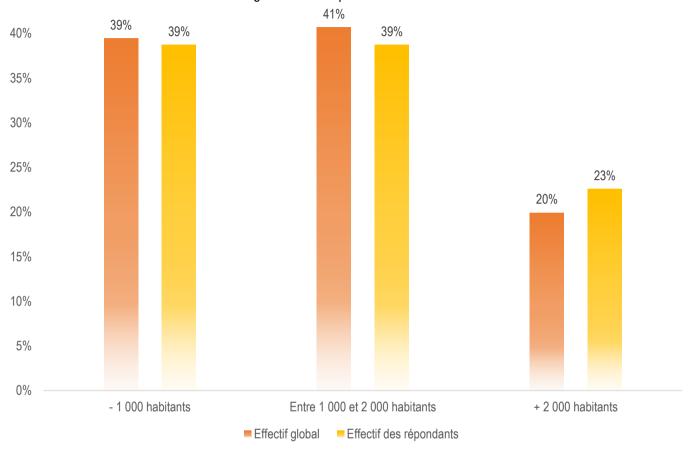
In fine le panel des répondants est cohérent avec la représentation des mandats des élus du territoire.

On note tout de même une légère sur-représentation des Maires et adjoints qui peut s'expliquer par leur statut et leur implication plus importante dans les instances communautaires.

Population



Comparaison de la représentation des communes en fonction de leur nombre d'habitants dans le global et les répondants



Globalement la représentation des communes en fonction de leur nombre d'habitants est conservée dans le panel des répondants

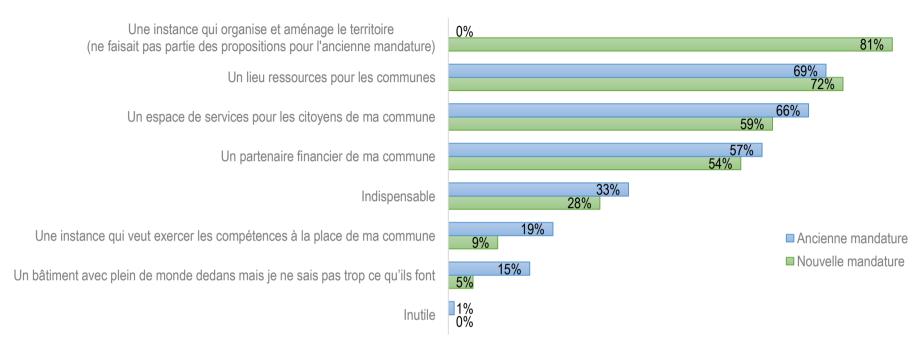
Participation aux commissions communautaires

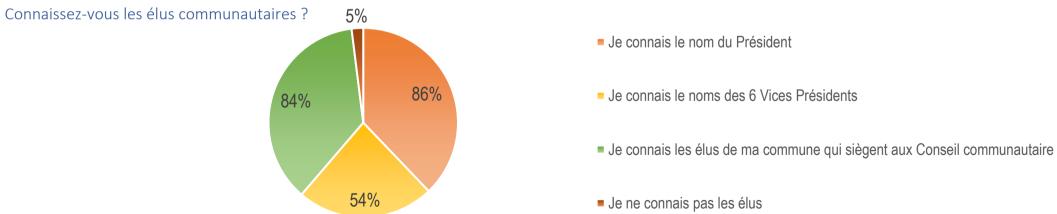
139 des 155 répondants (soit 90%) sont engagés dans au moins une instance communautaire (Commissions communautaires, CIAS). Sur les 10% qui ne participent à aucune instance communautaire, la totalité sont des Conseillers Municipaux uniquement.

II. La perception et connaissance de la Communauté de communes

Selon vous, la Communauté de communes de l'Ernée c'est :

Comparaison avec les réponses posées lors du questionnaire destiné aux élus à la fin de l'ancienne mandature





Connaissez-vous le fonctionnement de la Communauté de communes de l'Ernée ?

Sur une échelle de 1 à 10 (1=pas du tout et 10=parfaitement), la moyenne obtenue est de 6.06/10.

Estimez-vous capable de parler de la Communauté de communes de l'Ernée et de ses actions autour de vous ?

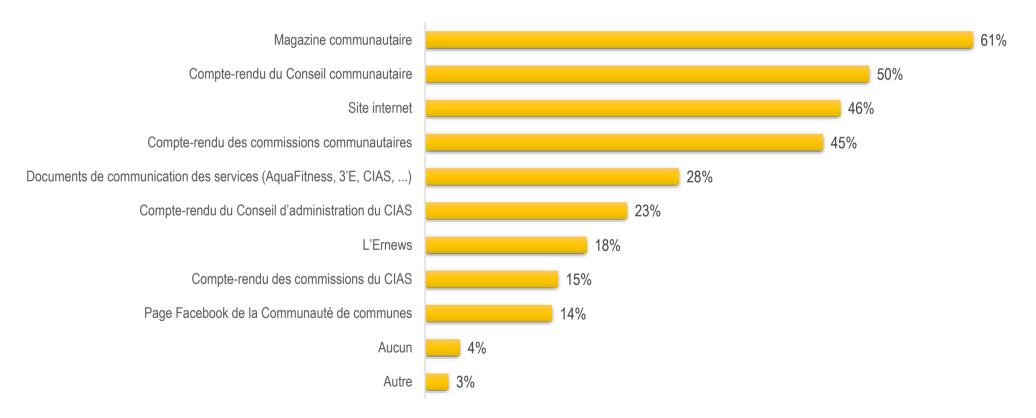
11% des répondants s'estiment capables de parler de la CCE et de ses actions, 64% uniquement sur certains sujets.

Ce qui signifie que 25% des répondant en sont incapables.

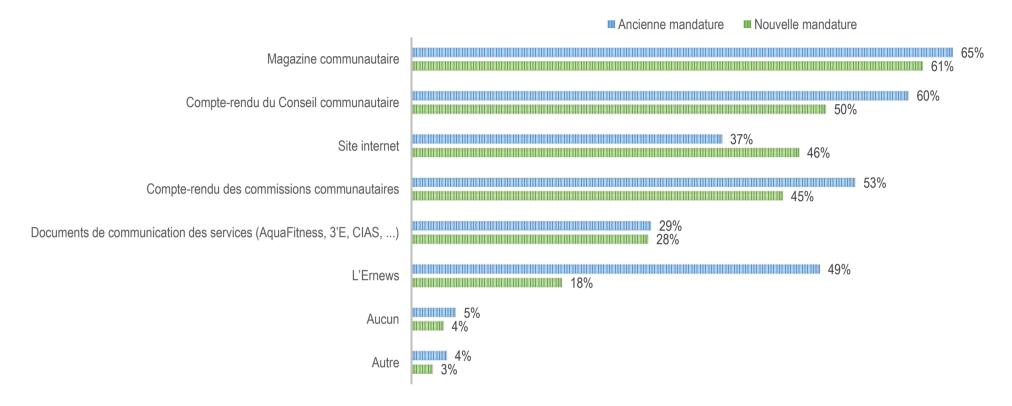
Parmi les éléments de communication, quels sont ceux que vous consultez pour connaître le fonctionnement et les actions de la Communauté de communes de l'Ernée ?

Le magazine communautaire reste le support privilégié des élus pour se tenir informés du fonctionnement et des actions de la collectivité.

Viennent ensuite les Comptes-rendus des Conseils communautaires et des commissions et le Site internet.



Comparatif de l'impact des différents supports en fonction de l'ancienne et de la nouvelle mandature :



Même si le magazine communautaire reste le plus plébiscité, il ressort tout de même, que ce support ainsi que les comptes-rendus des Conseils communautaires et des commissions perdent en moyenne 9 points entre les 2 mandatures.

A contrario, le site Internet est un outil de communication qui connaît une progression de + de 30 points passant de 18% à 49%.

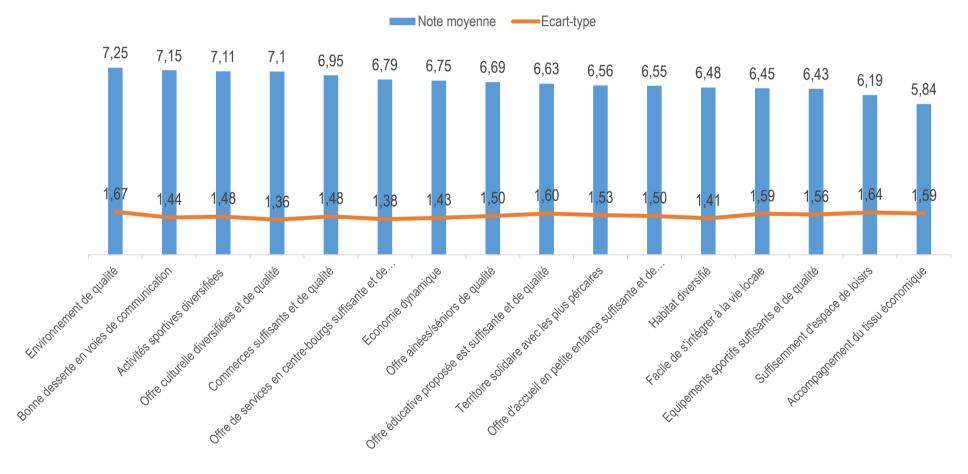
L'Ernews ne peut ici être réellement comparée puisqu'elle n'a pas encore été publiée sous la nouvelle mandature.

De plus, des enjeux sur la communication apparaissent :

- 17% des répondants estiment que la CCE communique suffisamment sur son action
- 67% estiment que la CCE ne communique pas suffisamment et qu'elle devrait le faire davantage.

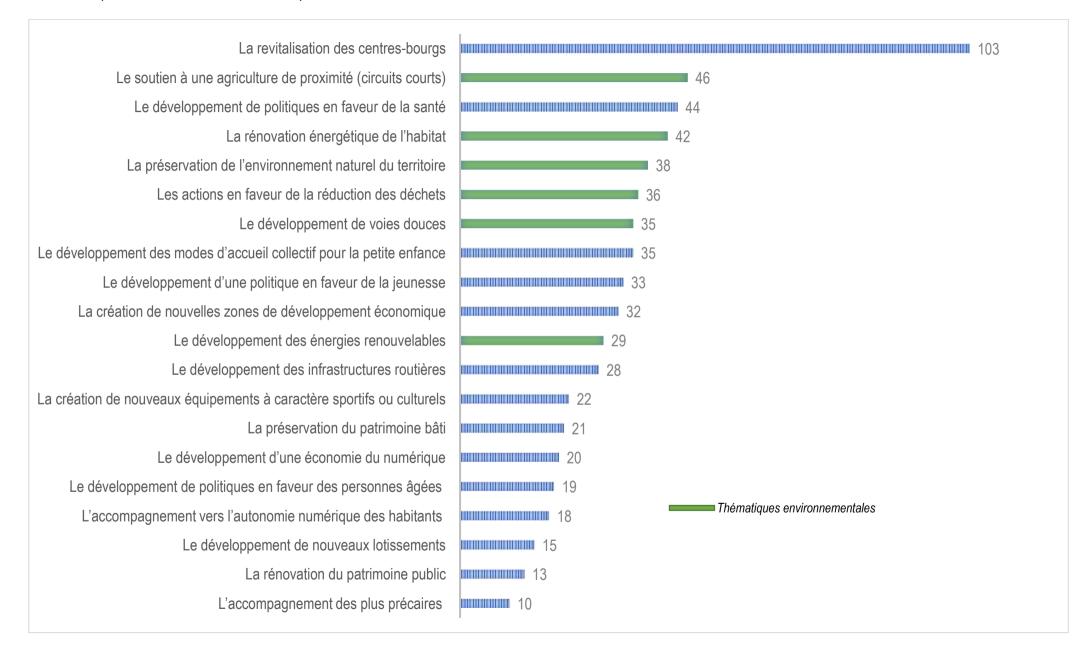
III. La perception du territoire

- Le graphique reprend les notes moyennes reçues sur l'ensemble des affirmations énoncées ainsi que « l'écart type » entre les notes (plus un écart type est élevé, plus il y a de différence entre les notes accordées).
- La perception sur la diversité des activités sportives et culturelles obtient la meilleure note (> 7/10)
- L'accompagnement du tissu économique est pointé comme une faiblesse sur le territoire (note de 5.84/10, seule en-dessous de 6/10).
- Les notes les plus faibles concernent :
 - La présence d'espaces de loisirs (6.19/10)
 - Equipements sportifs suffisants et de qualité (6.43/10)
 - Facilité à s'intégrer dans la vie locale (6.45/10)
 - Habitat diversifié (6.48/10)



Les enjeux prioritaires

Les thématiques classées de la 1ère à la 21ème place



Les projets proposés

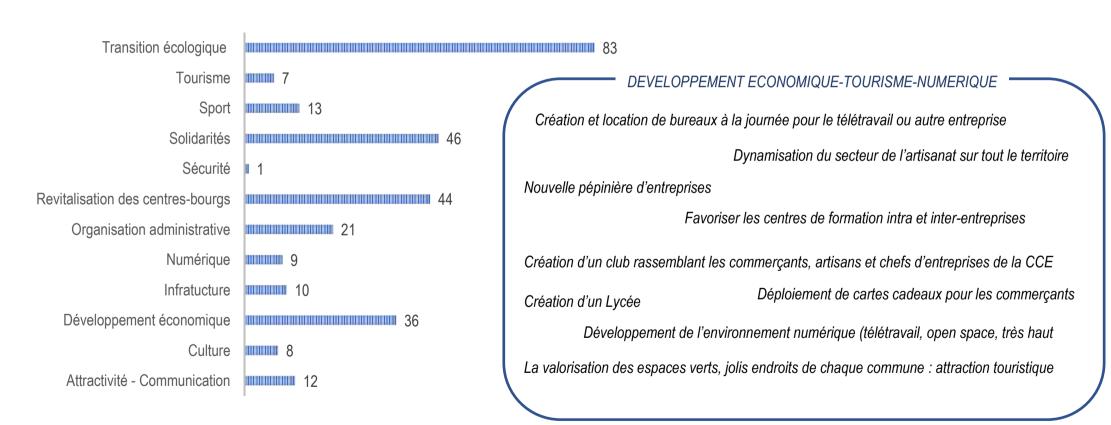
Les répondants étaient invités à proposés 3 projets qui leurs semblaient prioritaires à mener pour le territoire. 290 projets ont ainsi été proposés par les répondants. Les projets ont été classé en plusieurs catégories. Plus que des projets, des intentions ou orientations politique ont été beaucoup cités dans les propositions.

Sur les grandes thématiques, les projets autour de la transition écologique sont les plus nombreux (83) dont 34 autour des mobilités, 12 de l'agriculture et 10 sur les questions d'énergie. Viennent ensuite les projets qui touchent aux solidarités (personnes âgées, petite enfance, jeunesse, santé) (46) dont 21 sur les sujets de la santé, 11 sur la petite enfance et 6 sur la jeunesse.

44 projets concernent la revitalisation des centre-bourgs répartit de manière uniforme entre l'aménagement urbain, le commerce et l'habitat.

Enfin 36 propositions concernent le développement économique.

La liste de l'ensemble des propositions est jointe au présent diagnostic.



SOLIDARITES

Avoir des projets d'organisation pour les jeunes

Aide au maintien à domicile des plus anciens (logements, associations d'aide à domicile)

Lutte contre la désertification médicale

Maillage de micro-crèches à horaires atypiques

Ouvrir un lieu d'accueil parent/enfant

Aide à la formation et à l'installation de professionnels de santé

REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

Ingénierie en matière de reconquête de l'habitat ancien en centre-bourg/ville

Rajeunissement et embellissement du centre bourg, avec enfouissement des réseaux pour que des personnes reviennent habiter dans nos petits villages

Services de proximité, revitalisation des centres bourgs sont indissociables et indispensables pour la vie locale. Développer/Accompagner le multi-service dans les centres bourgs voir des appels à projet pour regroupement de producteurs locaux

Récupération des biens non occupés

Plateforme e-commerce local / relai enlèvement commandes horaires étendus (sur réservation)

ORGANISATION

Évaluer et actualiser les solidarités financières, permettre à la CCE de rester un levier financier pour les projets

Complément de la plateforme du matériel commun à l'usage des communes - Exemple : barrières

La CCE est la structure de cohésion et de développement de l'ensemble des communes du territoire, à la fois par les compétences partagées et par la dynamique apportée

Faire monter en compétence les agents d'accueil des mairies pour avoir une réponse de proximité efficace

Continuer de renforcer la mutualisation des services entre les communes et l'intercommunalité

Compétence voirie

Mettre en place un service mutualisé d'aide à la recherche des subventions quand on monte un projet (du style du service ingénierie)

ATTRACTIVITE-COMMUNICATION-CULTURE-SPORT

Campagne de communication afin d'attirer commerçants de proximité, artisans, médecins, ...

Valoriser la richesse du territoire

Création d'un omnisport intercommunal

Création d'emplois en structurant le monde associatif, notamment sportif

Favoriser les équipements sportifs et ludiques dans les petites communes éloignées d'Ernée

Une articulation du projet du territoire qui tient compte des bassins de vie et de leur dynamique (population croissante, attractivité). Une bonne irrigation de ces pôles par les voies de communication transversales et pas exclusivement Laval - Ernée

Sport et jeunesse

Cinéma intercommunal et son projet culturel

TRANSITION ECOLOGIQUE

Réaliser un ou des bilans carbone permettant de déterminer les actions à mener, de mesurer leur impact et surtout d'atteindre les objectifs fixés par le PCAET « tendre vers une neutralité carbone en 2050 » et rendre ces études accessibles à la population.

Travailler avec les habitants sur les points de la vie commune : poubelle, eau...

Réfléchir à la mise en place une régie agricole communale pour la restauration collective comme cela a été fait pour l'eau.

Création d'une ressourcerie Développer les énergies renouvelables en accompagnant notamment les filières ayant un impact fort sur l'aménagement du territoire (bois, méthanisation)

Développement de pistes cyclables et voies douces sécurisées avec continuité entre villes/villages/campagne...

IV. Les relations communes / Communauté de communes

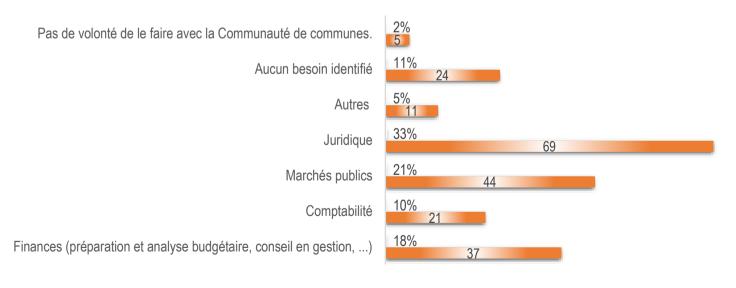
La Communauté de communes a mis en place de nombreux dispositifs de mutualisation au cours du précédent mandat (création de services communs, mis à disposition de personnel, formations mutualisées, ...). Une nouvelle politique de mutualisation viendra s'appuyer au projet du territoire.

Estimez-vous bien connaître les services mutualisés proposés par la Communauté de communes à destination des communes ?



Citez au moins un exemple de services mutualisés entre les communes et la Communauté de communes 106 répondants sur 154 ont répondu à cette question.

La Communauté de communes a créé 4 services communs au cours du dernier mandat, pensez-vous que d'autres services pourraient être mis en place



- → 2/3 des répondants souhaitent se voir développer un service commun juridique
- →2 autres domaines sont également en quête de mutualisation : les Marchés publics (21%) et la Finance (Budget et gestion) (28%).

PARTIE 4_RECUEIL DES PROJETS COMMUNAUX

I. Contexte

Dans le cadre de la rédaction du futur projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et des contractualisations avec les partenaires institutionnels, un recensement des projets pour la mandature 2020-2026 est indispensable.

La Communauté de communes de l'Ernée, de par la logique de ses partenaires institutionnels visant à soutenir financièrement les projets des collectivités qui répondent à un projet de territoire, devient de plus en plus l'interlocuteur privilégié de ces derniers qui souhaitent optimiser leurs soutiens financiers aux investissements, source de développement pour les territoires.

L'enjeu est donc de disposer d'une vision exhaustive des projets pouvant être mis en œuvre dans une logique de coopération intercommunale er rendre visible l'ambition du territoire.

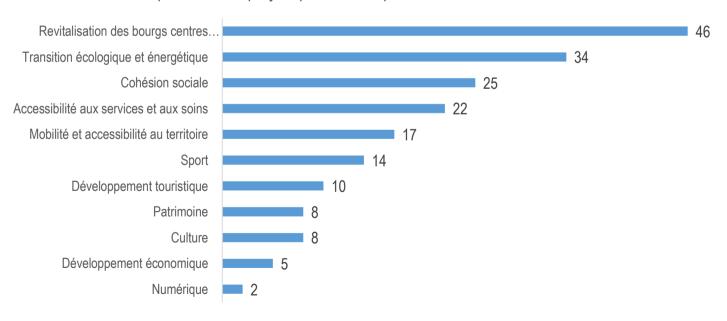
II. Le recueil des projets

Lors du Conseil des Maires du 19 Octobre 2020, il a été exposé que dans le cadre du futur projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et des contractualisations avec les partenaires institutionnels à venir, un recensement des projets communaux pour la période 2020-2026 allait être lancé.

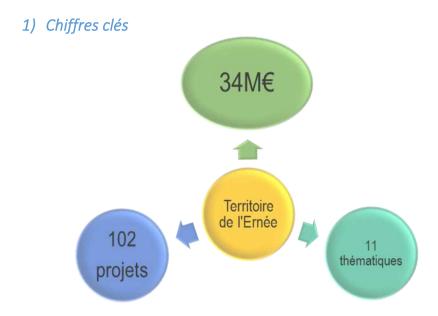
Par mail du 22 Octobre 2020, il a été demandé aux communes de faire remonter sous forme de fiche projet à la Communauté de communes leurs projets d'investissement à mener sur la période 2020-2026. Une note présentant les modalités de préparation, le calendrier ainsi qu'une maquette de fiche projet était jointe audit mail.

L'intégralité des projets a ensuite été entrée dans une base unique autour de 11 thématiques :

Répartition des projets par thématique

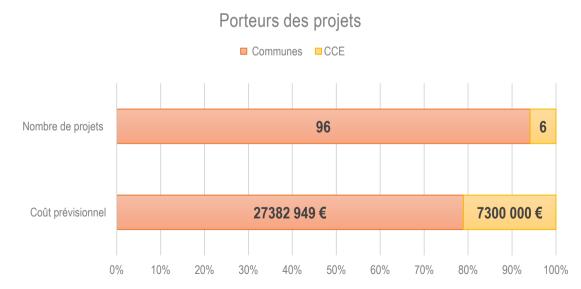


III. Statistiques des données récoltées



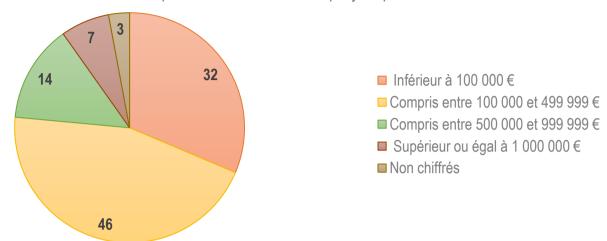
2) Entité des porteurs de projets

Sur 102 projets, 6 sont à maîtrise d'ouvrage communautaire et représentent 22% du budget prévisionnel soit 7 300 000 €.



3) Coûts prévisionnels



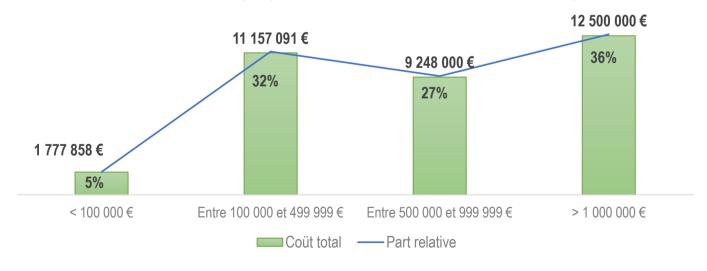


Le coût moyen d'un projet est d'environ 350 000 € (Min : 3 000€ ; Max : 3 000 000 €). 3 projets n'ont pas été chiffrés.

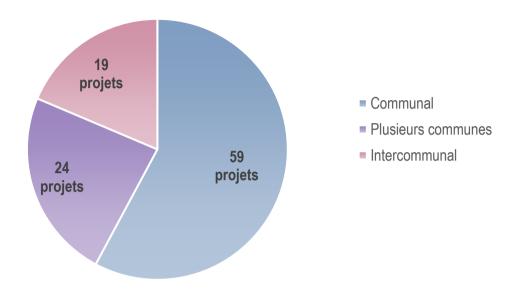
Près de la moitié des projets ont un coût estimatif compris entre 100 000 € et 500 000 € ; si on y ajoute les projets inférieurs à 100 000 €, cette part relative frôle les 80%.

Ainsi, 20% des projets ont un coût prévisionnel supérieur à 500 000€ et représentent 63% du budget total prévisionnel. 7 de ces 21 projets ont un coût supérieur à 1 000 000 €.

Répartition du budget global prévisionnel selon les coûts des projets



4) Rayonnement géographique



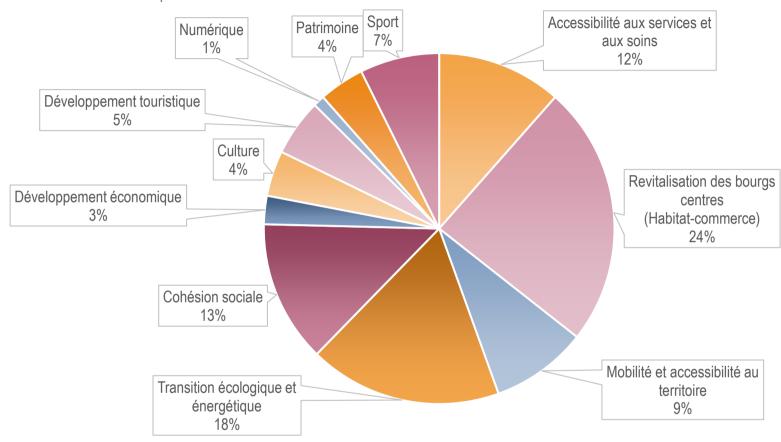
Sur 102 projets présentés :

- Plus de la moitié sont communaux (58%),
- ¼ concernent plusieurs communes et 19% sont intercommunaux

5) Transversalité des projets

Afin d'évaluer une correspondance entre les 102 projets et les enjeux du territoire, il convient d'analyser la représentativité des thématiques et la diversité des projets.

Répartition des 11 thematiques



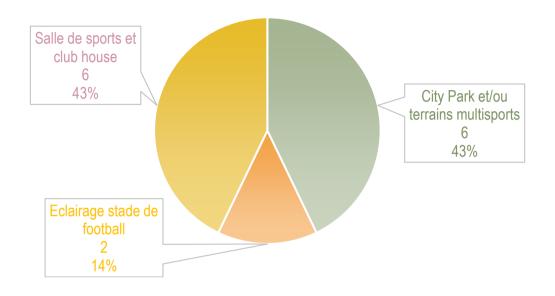
Sur les 11 thématiques, 2 thématiques se détachent et intègrent 42% des projets présentés ; il s'agit de la revitalisation des bourgs centres (24%) et de la transition écologiques et énergétiques (18%)

Viennent ensuite, la cohésion sociale (13%), l'accessibilité aux services et aux soins (12%) et la mobilité (9%).

Les 5 thématiques les moins exprimées puisqu'elles ne représentent que 24% sont le sport (7%), le développement touristique (5%), la culture (4%), le patrimoine (4%), le développement économique (3%) et enfin le numérique (1%).

✓ Il est à noter que la thématique « Sport » est nouvelle dans les projets des communes et 14 projets sont ainsi concernés.

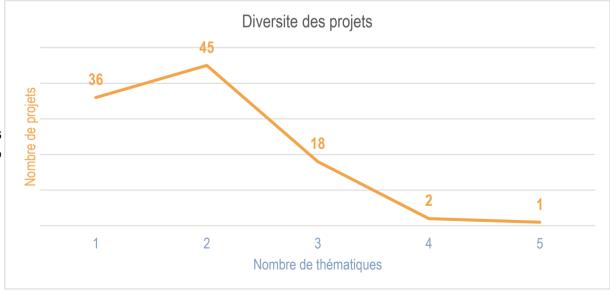
Thématique "Sport"_Projets



→ 6 communes (soit + de 1/3 d'entre elles) ont pour projet la création d'un City Park ou terrains multisports :

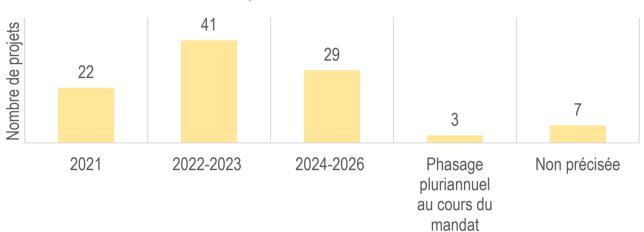
Andouillé, La Baconnière, La Croixille, Larchamp, St Pierre des Landes et Montenay.

→ Près de la moitié (44%) des projets associent 2 thématiques différentes, 35% restent concentrées sur 1 thématique et 21% intègrent de 3 à 5 thématiques différentes.



6) Date prévisionnelle de réalisation

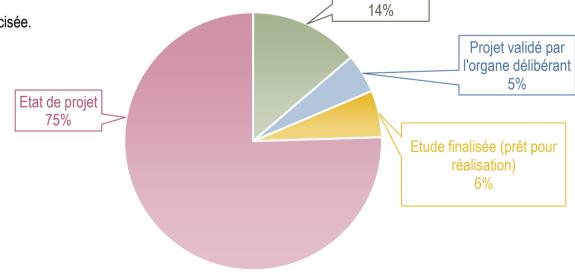




Les projets de l'année 2021 ont été volontairement isolés de la 1ère partie du mandat afin d'anticiper au mieux notre 1ère année de contractualisation.

La réalisation escomptée des projets aura lieu très majoritairement durant la 1ère partie du mandat puisque 62% des projets ont une date prévisionnelle de mise en œuvre comprise entre 2021 et 2023 (22% en 2021 + 41% de 2022 à 2023).





7) Etat d'avancement des projets

→ Les trois quart des projets sont au prémice de leur avancement, c'est-à-dire « en état de projet ». Pour 20% d'entre eux, les études ont débuté ou sont même finalisées.

8) Liste des 102 projets

PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE
City park	Andouillé
Rénovation logement au-dessus de la mairie	Andouillé
Chaudière mutualisée	Andouillé
Agrandissement de l'espace périscolaire	Andouillé
Médiathèque	Andouillé
Réhabilitation-Extension de la déchèterie de Chailland	CCE
Restauration de la continuité écologqie de la rivière l'Ernée	CCE
Réalisation d'un parking couvert photovoltaïque au siège de la CCE	CCE
ZA de la Querminais 4 sur la commune de Montenay	CCE
Création d'un atelier relais à destination de LADAPT	CCE
Création d'un pôle culturel	CCE
Rénovation du Haut Fourneau	Chailland
Rénovation cantine scolaire	Chailland
Création d'un local pour les professions libérales dans le domaine du médical	Chailland
Mobilier et aménagement urbain	Chailland
Rénovation de la façade de l'ancien presbytère	Chailland
Réhabilitation des logements de l'ancienne agence du crédit agricole	Chailland
Sécurisation de la circulation devant les écoles	Chailland
Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école des filles	Chailland
Sécurisation des rues du centre-bourg	Chailland
Réhabilitation de l'ancien logement situé au-dessus de la mairie et de la maison située au 6 rue des bouchers	Chailland

Création d'un village des aînés	Chailland
Rénovation de la salle des sports	Chailland
Réfection de l'éclairage sportif Stade M. BOULANGER	Ernée
Isolation thermique des bâtiments communaux	Ernée
Extension et réaménagement du COSEC	Ernée
Scénographie de rues en cœur de Ville	Ernée
Remplacement des lampes à pollution lumineuse	Ernée
Habitat intergénérationnel – Boulevard du Collège	Ernée
Création d'une aire de stationnement aux Châtelets	Ernée
Pôle culturel – démolitions	Ernée
Réflexion sur la revitalisation du centre bourg	Juvigné
Tiers-lieu dans l'actuel Presbytère	Juvigné
Déménagement de la médiathèque dans l'actuelle salle des associations	Juvigné
Rénovation du cimetière	Juvigné
Voie piétonne et cyclable	Juvigné
Réhabilitation du Club House et Complexe sportif du stade des Rochers	Juvigné
Eclairage public	Juvigné
Extension de l'Espace périscolaire	Juvigné
Démolition d'habitations pour revitaliser certains espaces du centre bourg	Juvigné
Acquisition d'une friche artisanale : l'ancien garage automobile	Juvigné
Rénovation d'un local commercial et du logement de fonction	Juvigné
Rénovation de l'église Saint-Martin	Juvigné
Démolition de l'EHPAD	Juvigné
Aménagement du plan d'eau de la Briquetterie	La Baconnière
Eclairage du terrain de football	La Baconnière
Travaux de réhabilitation de la mairie	La Baconnière
Création d'un city stade	La Baconnière
Aménagement du rond-point route de la Mine	La Baconnière
Sécurisation de l'accès à l'école rue du Bourgneuf	La Baconnière
Desserte du nouvel EHPAD et amorce liaison entre RD123 et échangeur de la Mine	La Baconnière
Redynamisation du centre bourg 1ère tranche d'aménagement	La Baconnière

Construction d'un accueil périscolaire et de loisirs	La Baconnière
Construction d'une salle multifonctions	La Baconnière
Réaménagement du pôle scolaire avec réhabilitation d'un ancien bureau en logement	La Bigottière
Bilan énergétique des bâtiments communaux	La Croixille
Rénovation de la toiture du restaurant "La Gourmandise"	La Croixille
Restauration de l'église	La Croixille
Rénovation de la résidence autonomie	La Croixille
Aménagement d'un parking relais	La Croixille
Construction d'un terrain multisports	La Croixille
Réhabilitation d'un logement communal, 32 rue de Normandie	La Pellerine
Effacement réseaux électriques et téléphoniques d'une partie du bourg	La Pellerine
Ouverture d'un gîte	Larchamp
Création d'un city – terrains multisports	Larchamp
Création d'un commerce bar tabac restaurant, 2 rue Saint Crespin	Larchamp
Aménagement d'un giratoire en agglomération RD 158 et RD 522	Larchamp
Restauration de l'église	Larchamp
Plan de circulation de l'agglomération	Larchamp
Création d'un village seniors	Larchamp
Rénovation de l'ancienne mairie	Montenay
Rénovation des sanitaires de la cantine et accessibilité	Montenay
Création d'un City Park	Montenay
Viabilisation de l'Espace Blot	Montenay
Rénovation d'logement	Montenay
Aménagement d'une liaison verte le long de l'Oscence	Montenay
Construction d'un Club House au satde de football	Montenay
Aménagement du parking de la salle des fêtes	Montenay
Construction d'une boulangerie	Montenay
Création d'une liaison cyclable Montenay-Ernée	Montenay
Construction de 2 logements PMR	Saint Denis de Gastines
Habitat partagé	Saint Denis de Gastines
Aménagement du bourg	Saint Germain le Guillaume

Déconstruction partielle d'une école – Construction d'une cantine, d'une garderie et d'une bibliothèque	Saint Germain le Guillaume
Rénovation d'un bâtiment en salle des associations et logement	Saint Germain le Guillaume
Création d'un lotissement	Saint Hilaire du Maine
Optimisation du chauffage	Saint Hilaire du Maine
La Templerie : aménagement de surface	Saint Hilaire du Maine
Construction d'un local périscolaire	Saint Hilaire du Maine
Création d'un Centre de loisirs	Saint Pierre des Landes
Déviation_Lieu dit "la Folie"	Saint Pierre des Landes
Aménagement de zones de loisirs (avec entre autres un city park)	Saint Pierre des Landes
Mise en sécurité et développement de chemins de randonnée pédestre	Saint Pierre des Landes
Création d'une zone tiers lieu et déchets verts	Saint Pierre des Landes
Sécurisation du lotissement des Fleurs	Saint Pierre des Landes
Travaux d'aménagement et sécurité	Saint Pierre des Landes
Rénovation de la salle des sports	Saint Pierre des Landes
Création d'un club House à la salle des sports	Saint Pierre des Landes
Salle intergénérationnelle de loisirs + logement	Saint Pierre des Landes
Réhabilitation et aménagement de la place de l'Eglise	Vautorte
Les Charmilles (ancien presbytère)	Vautorte
Rénovation ou reconstruction de la salle polyvalente	Vautorte